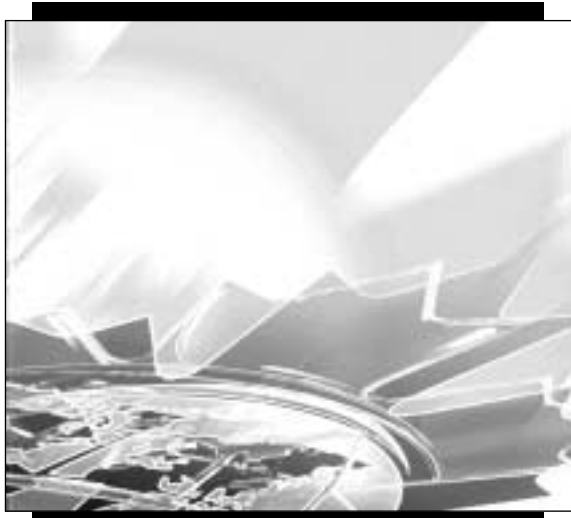


Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur les plans et les priorités

Budget des dépenses
2004–2005



Approuvé par

Handwritten signature of Judy Sgro in black ink.

L'honorable Judy Sgro
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

Section 1 : Message de la ministre et déclaration de la direction	3
A. Message de la ministre.	3
B. Déclaration de la direction	5
Section 2 : Raison d'être	7
Section 3 : Vue d'ensemble de la planification et priorités du ministère.	9
A. Vue d'ensemble de la planification, contexte et principaux enjeux	9
B. Priorités du ministère pour 2004–2005	12
Section 4 : Plans par résultat stratégique	15
A. Résumé.	15
B. Détails.	18
Résultat stratégique 1 : Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada	18
Résultat stratégique 2 : Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir	23
Résultat stratégique 3 : Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne	27
Résultat stratégique 4 : Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada.	33
Bâtir le nouveau ministère par la mise en œuvre de la gestion moderne.	36
Partenariats stratégiques et initiatives interministérielles	40
Section 5 : Organisation	45
A. Organigramme du Ministère	45
B. Responsabilités	46
C. Dépenses prévues du Ministère	47
Tableau 5.1 : Dépenses nettes prévues pour 2004–2005 par secteur d'activité.	47
Tableau 5.2 : Dépenses prévues — concordance des résultats stratégiques et des secteurs d'activité.	48
Tableau 5.3 : Dépenses prévues du Ministère (en millions de dollars) et équivalents temps plein	49

Section 6 : Annexes	51
Annexe 1	
Tableau 6.1 : Sommaire des paiements de transfert	51
Annexe 2 — Aperçu des programmes de paiements de transfert	52
Annexe 3	
Tableau 6.2 : Coût net des programmes de CIC pour 2004–2005	55
Annexe 4	
Tableau 6.3 : Recettes non disponibles	56
Annexe 5 — Principaux projets de la Couronne	57
Annexe 6 — Principales initiatives réglementaires	58
Annexe 7 — Stratégie de développement durable III	59
Annexe 8 — Index	61

Section 1 :

Message de la ministre et déclaration de la direction

A. Message de la ministre



J'ai le plaisir de déposer, devant le Parlement et la population canadienne, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2004–2005 de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour les exercices 2004–2005 à 2006–2007.

L'histoire de l'immigration au Canada est riche et variée. Depuis la Confédération, près de 15 millions de personnes ont immigré dans notre pays et ont aidé à bâtir une communauté de citoyens et de citoyennes respectés partout dans le monde. L'immigration contribue à façonner les valeurs et les idéaux de la société canadienne et à bâtir un pays plus fort. Elle revêt en outre une importance décisive pour la prospérité future du Canada.

Notre but est de maintenir un programme de citoyenneté et d'immigration dynamique et adapté aux besoins, et de réaffirmer ainsi notre volonté de concourir à la réalisation des grandes priorités et initiatives établies à l'échelle

du gouvernement pour que le Canada continue de réussir et de prospérer. Comme il a absolument besoin de la collaboration de partenaires très variés pour assurer le succès de ses projets, CIC continuera de consulter les provinces et les territoires et ses autres partenaires pour planifier et mettre en oeuvre ses initiatives.

Le 12 décembre 2003, le premier ministre a annoncé une importante restructuration de l'administration fédérale. Le mandat de CIC de faciliter l'immigration, de protéger les réfugiés et d'intégrer les immigrants à la société canadienne s'est trouvé renforcé. Plusieurs fonctions importantes qui relevaient jusque-là de CIC, notamment le renseignement et l'exécution de la loi, ont par ailleurs été confiées à la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Cette restructuration aidera à obtenir des résultats dans trois domaines primordiaux : le renforcement des assises sociales du Canada; la mise en place d'une économie du XXI^e siècle; et la consolidation du rôle du Canada sur la scène mondiale. CIC contribuera au plan d'action du gouvernement en établissant les conditions d'admission des immigrants, en sélectionnant des immigrants qui contribueront au développement social, culturel et économique du pays, en protégeant les réfugiés et d'autres ayant besoin de se rétablir, en facilitant l'intégration des nouveaux arrivants à la société

canadienne et en faisant la promotion de la citoyenneté canadienne.

Les programmes de CIC contribuent au dynamisme de l'économie en tirant un maximum d'avantages de l'immigration et des mouvements migratoires mondiaux. Les immigrants sont un facteur important de l'accroissement de notre population active, et ils aident à stimuler une économie axée sur les compétences, les idées et l'innovation. Ils investissent dans des entreprises et créent des emplois. De fait, le Canada est considéré dans le monde comme une destination privilégiée pour les immigrants, les travailleurs qualifiés temporaires et les étudiants étrangers. En 2003, il a accueilli 221 352 immigrants, 82 151 travailleurs étrangers temporaires et 61 293 étudiants étrangers.

Le Canada est également reconnu dans le monde comme un chef de file en ce qui a trait à la protection des réfugiés. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) souligne l'importance de protéger les personnes déplacées et persécutées et de préserver l'intégrité du régime de protection des réfugiés du Canada. L'année en cours marque un jalon important dans l'histoire du Canada : le 25^e anniversaire du Programme de parrainage privé de réfugiés de CIC, qui a permis à des organismes communautaires et à des groupes religieux de parrainer 185 000 réfugiés au fil des ans. CIC entend préserver la tradition humanitaire du Canada, et il s'efforcera de rationaliser et de renforcer la protection des réfugiés.

Nous nous attacherons aussi à mieux répartir les avantages de l'immigration dans toutes les régions du Canada en améliorant et en réorientant les programmes actuels. Nous prendrons appui sur les travaux que nous avons déjà accomplis avec nos partenaires provinciaux, particulièrement dans le cadre du programme des candidats des provinces, pour trouver des moyens novateurs d'encourager les immigrants à s'établir hors des grandes agglomérations urbaines.

Nous continuerons aussi à collaborer étroitement avec nos partenaires fédéraux et provinciaux, les municipalités, les secteurs privé et bénévole ainsi que d'autres partenaires pour que le Canada attire et accueille des gens de toutes les régions du monde, de façon à enrichir son tissu social, économique et culturel et à protéger les personnes ayant besoin de sa protection. CIC est résolu à mettre en œuvre des programmes d'immigration, de protection des réfugiés et de citoyenneté de très grande qualité, efficaces et adaptés aux besoins des collectivités, et à les gérer de façon exemplaire. Il renforcera la transparence, la responsabilisation et la prise de décisions et améliorera ses services aux Canadiens en faisant montre d'innovation dans son mode de gestion, dans la façon dont il fixe les priorités et forme des partenariats, et en établissant un lien plus étroit entre les programmes et les résultats.

J'envisage l'avenir de notre pays avec confiance. Je compte collaborer avec nos partenaires pour bâtir un pays encore plus fort et une économie plus dynamique au XXI^e siècle, de sorte que le Canada occupe, sur la scène internationale, une place prépondérante dont il puisse tirer fierté.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de CIC, je vous invite à visiter le site Web www.cic.gc.ca.

A handwritten signature in black ink that reads "Judy Sgro". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

L'honorable Judy Sgro
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

B. Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2004-2005 de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).


Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*.

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs attribués.

Signature :



Nom : Michel Dorais
Titre : Sous-ministre

Date : 19 août 2004

Téléphone : (613) 954-3501

Section 2 :

Raison d'être

Les programmes d'immigration et de citoyenneté¹ du Canada ont permis de bâtir un pays dont les citoyens sont respectés partout dans le monde. CIC accueille des immigrants, des étudiants étrangers, des visiteurs et des travailleurs temporaires qui contribuent à la croissance du Canada aussi bien sur le plan économique que social. Le Canada rétablit les réfugiés, les protège et leur offre asile. Il aide en outre les nouveaux arrivants à s'adapter à la société canadienne et à acquérir la citoyenneté. Le Ministère est également responsable des volets de la politique d'admissibilité qui établissent les conditions d'accès au Canada et visent à protéger la santé des Canadiens et à assurer leur sécurité.

Au cours de l'année financière 2004–2005, CIC s'engage dans une période de transition. À la suite de la restructuration de l'administration fédérale annoncée le 12 décembre 2003, les fonctions clés d'exécution de la loi et de renseignement ont été transférées de CIC à la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Le Ministère a élaboré une nouvelle mission et une nouvelle vision qui traduisent son rôle récemment redéfini et établissent les fondements de l'ensemble intégré et dynamique des programmes et services qu'il offre.

CIC entend bâtir un programme sûr et dynamique qui tire le maximum d'avantages des mouvements migratoires mondiaux. Déterminé à entretenir des relations efficaces avec les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les collectivités et ses autres partenaires, le

Ministère a adopté une nouvelle vision, qui s'énonce comme suit :

- Le Canada attire et accueille des personnes de toutes les régions du monde, tant pour stimuler son développement social, économique et culturel que pour protéger les personnes dans le besoin;
- CIC est déterminé à livrer des programmes d'immigration, de protection des réfugiés et de citoyenneté de la plus haute qualité — des programmes efficaces et adaptés aux besoins des collectivités, qui soient un modèle pour la gestion des services publics.

Cette vision s'appuie sur la volonté de maintenir des relations efficaces avec les gouvernements, les collectivités et les autres partenaires.

La nouvelle mission de CIC consiste à bâtir un Canada plus fort en :

- favorisant la migration de résidents temporaires et permanents de façon à satisfaire aux besoins sociaux, économiques et culturels des collectivités canadiennes;
- contribuant à la gestion des mouvements migratoires mondiaux, y compris la protection des réfugiés;
- filtrant les nouveaux arrivants de façon à protéger la santé des Canadiens et à assurer leur sécurité;
- favorisant l'intégration des nouveaux arrivants;
- faisant la promotion de la citoyenneté canadienne.

¹ Pour plus de détails sur les programmes de CIC, voir www.cic.gc.ca/francais/index.html.

CIC a également redéfini ses résultats stratégiques comme suit :

1. maximiser la contribution des migrations au développement économique, social et culturel du Canada;
2. témoigner des valeurs et des intérêts canadiens dans la gestion de la migration internationale, y compris en matière de protection des réfugiés;
3. intégrer avec succès les nouveaux arrivants et promouvoir la citoyenneté canadienne.

Conformément aux exigences du Conseil du Trésor, le présent RPP repose toutefois sur les résultats stratégiques approuvés en 1997 du Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) du Ministère. Ces résultats stratégiques reflètent la situation qui prévalait avant l'annonce du 12 décembre 2003.

En conséquence, les résultats stratégiques utilisés dans ce rapport sont les suivants :

- maximiser les avantages économiques et sociaux des migrations au Canada;
- protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir;
- favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne;
- gérer l'accès au Canada.

En vertu de la restructuration du 12 décembre 2003, les détails relatifs aux fonctions de CIC transférées à l'ASFC apparaissent au RPP de l'ASFC².

2 Tous les RPP sont affichés sur le site du Conseil du Trésor : www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp.

Section 3 : Vue d'ensemble de la planification et priorités du Ministère

A. Vue d'ensemble de la planification, contexte et principaux enjeux

Introduction

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) tire son mandat de la LIPR, qui a instauré d'importantes réformes en 2002, et de la *Loi sur la citoyenneté* de 1977. Il est également régi par le principe, énoncé dans la *Loi constitutionnelle* de 1867, que l'immigration est un domaine de compétence partagée avec les provinces et les territoires. Il a essentiellement pour rôle de veiller à ce que les personnes qui entrent au Canada et qui y demeurent contribuent au développement économique et social de notre pays tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.

Le Canada met tout en œuvre pour faire de l'immigration une expérience qui profite aussi bien aux immigrants qu'à l'ensemble des Canadiens. À cette fin, il applique une politique officielle qui favorise l'immigration et l'attribution de la citoyenneté canadienne; il met en œuvre des politiques et des programmes qui soutiennent l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail et dans la société en général; et il gère avec soin son plan d'immigration annuel. Par son programme d'immigration, CIC contribue dans une large mesure à renforcer les assises sociales de notre pays, à lui garantir une place sur la scène internationale, et à bâtir l'économie du XXI^e siècle.

CIC est un organisme d'envergure nationale et internationale qui a pour mandat d'appliquer des lois et règlements complexes à des cas particuliers, en les conciliant aux désirs et aux besoins bien humains qui motivent les demandes du statut de résident permanent ou temporaire, ainsi que les demandes de citoyenneté canadienne. Disposant de bureaux au Canada et d'un réseau mondial de points de service, CIC est chargé du traitement des demandes d'immigration et des demandes d'asile; de l'établissement et de l'intégration des nouveaux arrivants; du traitement des demandes de citoyenneté; ainsi que du traitement des demandes des travailleurs temporaires, des étudiants étrangers et des visiteurs.

Le Canada jouit auprès de la communauté internationale d'une réputation bien méritée en ce qui concerne le respect des droits de la personne et la protection des personnes dans le besoin. Les Canadiens doivent avoir la certitude que nous offrons protection et perspectives d'avenir à ceux qui satisfont à nos exigences et que nous fermons la porte à ceux qui n'y répondent pas.

L'importance de l'immigration pour le Canada

L'immigration a toujours joué un rôle capital dans la croissance du Canada et l'accomplissement de ses réalisations. Depuis le tout début

de son existence en tant que pays jusqu'aux dernières années marquées par des changements qui ont transformé le monde, des personnes pleines d'ardeur et leur famille sont venues au Canada en provenance du monde entier. Collectivement, elles ont contribué au développement de notre économie, de notre société et de notre culture.

Les résultats du recensement de 2001, récemment diffusés, ont alimenté de saines discussions sur les enjeux stratégiques de l'immigration. CIC a pu, à la lumière de ces données, revoir certains des résultats de ses programmes d'immigration, et déceler les risques et les occasions à saisir.

Les données du recensement montrent notamment que le pourcentage de la population canadienne constitué de personnes nées à l'étranger a atteint son plus haut niveau en 70 ans et que la proportion de la population constituée de minorités visibles a presque triplé depuis 1981. Le recensement a aussi mis en évidence la concentration de plus en plus importante des personnes nées à l'étranger dans les agglomérations urbaines de Montréal, Toronto et Vancouver.

Même si cet afflux d'immigrants a enrichi le tissu social et culturel des principales agglomérations canadiennes et contribué à en faire les moteurs d'une croissance économique de calibre mondial, l'intégration des immigrants pose encore de nombreux défis. Cette situation a poussé CIC à élaborer, avec ses partenaires, de nouvelles approches qui lui permettront de s'adapter. Elle a aussi amené certaines petites villes à s'intéresser aux avantages que l'immigration pourrait leur apporter et à créer des conditions propres à attirer des immigrants. Parallèlement, le gouvernement du Canada voit dans l'immigration un moyen de soutenir le développement social et économique, surtout dans les régions où les nouveaux immigrants n'ont pas tendance à s'établir. De concert avec ses partenaires, CIC étudie des moyens novateurs de lever les obstacles à la pleine participation, que ceux-ci tiennent à la connaissance de la langue, à la reconnaissance

des titres de compétence acquis à l'étranger ou à la discrimination.

Contexte

Les tendances démographiques, économiques et sociales sont des facteurs qui déterminent de façon constante et décisive le contexte dans lequel nous exerçons notre activité en matière de politiques et de programmes. Grâce à une planification stratégique minutieuse, le Ministère s'efforce de se préparer à ces changements et de s'y adapter. L'évolution de la conjoncture mondiale, dans les domaines politique, économique et social, se répercute également sur les programmes et les politiques d'immigration du Canada. Le phénomène le plus important est peut-être l'intensification de la mobilité à l'échelle mondiale : de plus en plus de gens dans le monde sont en quête d'une nouvelle vie. Certains fuient la persécution, les conflits politiques ou les bouleversements économiques; d'autres se déplacent surtout pour échapper à la pauvreté ou pour améliorer leur sort et celui de leur famille.

La transparence et la reddition de comptes sont d'une importance fondamentale lorsqu'il s'agit de gérer les risques et de tirer parti des avantages offerts par les conditions présentées ci-dessus; elles sont en fait à la base de la méthode de gestion que CIC applique actuellement. Les Canadiens sont clairs : ils veulent que leur gouvernement rende davantage compte de ses décisions et de la façon dont il administre les deniers publics. C'est pourquoi CIC planifie ses activités selon les principes et les pratiques de la gestion moderne et dans le respect du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG).

CIC continuera d'améliorer la reddition de comptes au sein du Ministère afin d'assurer l'utilisation la plus efficace et efficiente possible des deniers publics, l'objectif étant d'obtenir des résultats optimaux. La réalisation des priorités prévues pour 2003–2004 et la poursuite d'un changement axé sur la gestion moderne constituent une base solide pour les activités de CIC en 2004–2005 et par la suite.

Cette base permet à CIC de faire face aux défis entraînés par la prestation de services et les cas à traiter dans un contexte où les ressources financières sont limitées.

Comme il est indiqué à la Section 2, la responsabilité d'importantes fonctions de renseignement et d'exécution de la loi liées à l'entrée au Canada a été transférée à la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), créée en décembre 2003. Toutefois, puisque CIC conserve une certaine responsabilité relative à la gestion de l'accès au Canada, il est essentiel d'assurer une transition en douceur et une collaboration soutenue. C'est pourquoi l'une des principales priorités de CIC en 2004-2005 consiste à mettre en œuvre une stratégie de collaboration et d'échange d'information avec l'ASFC et à entretenir des rapports efficaces avec elle³.

Importance capitale des partenariats

Une collaboration suivie avec un large éventail de partenaires est essentielle pour gérer avec succès les programmes d'immigration du Canada. Les partenaires de CIC comprennent d'autres ministères et agences fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les fournisseurs de services des secteurs bénévole et communautaire, des organismes internationaux, des gouvernements étrangers, des chercheurs et d'autres intervenants. À tous les paliers, la planification de CIC accorde une grande importance aux points de vue et aux projets de ses nombreux partenaires.

Le gouvernement fédéral assume la responsabilité de la citoyenneté, mais il partage celle de l'immigration avec les provinces dans le cadre de partenariats fructueux⁴. Le gouvernement

fédéral est actuellement partie à 10 accords de collaboration bilatéraux conclus avec des provinces ou territoires. En vertu de l'*Accord Canada-Québec*, le Québec établit ses propres cibles annuelles en matière d'immigration, il assume la responsabilité de la sélection de la majorité des immigrants souhaitant s'établir sur son territoire, et fournit des services d'accueil et d'intégration aux nouveaux résidents permanents. Au niveau communautaire, CIC a conclu d'importants partenariats avec une mosaïque d'organismes qui fournissent des services aux nouveaux arrivants, par exemple : cours de langue, aide de base à l'établissement et intégration à la collectivité.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif indépendant⁵ qui statue sur les demandes d'asile présentées au Canada même. Comme CIC traite les demandeurs avant et après leur audience, il collabore étroitement avec la CISR à la gestion d'ensemble du portefeuille de la protection des réfugiés et de l'immigration. Cette façon de faire permet de respecter et de maintenir l'indépendance de la CISR et de ses décideurs, tout en maintenant le principe de la gestion intégrée du portefeuille.

Comme il est indiqué plus haut, CIC travaille de près avec plusieurs ministères et organismes fédéraux. Pour son réseau de prestation de services à l'étranger, il collabore étroitement avec le ministère des Affaires étrangères avec qui il partage des bureaux communs. Au Canada, il travaille de près avec Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPC) et les principaux organismes engagés dans la gestion de l'accès au Canada, tels que la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), la GRC et le SCRS, ainsi qu'avec

3 Pour de plus amples renseignements sur le partage des responsabilités entre CIC et l'ASFC, voir la section « Gérer l'accès au Canada » (résultat stratégique 4).

4 Pour obtenir une vue d'ensemble de ces partenariats, voir www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/conference/synopsis.html et la section intitulée « Partenariats stratégiques et initiatives interministérielles » dans ce document.

5 Voir www.irb-cisr.gc.ca/fr/index_f.htm.

Santé Canada, relativement à la santé des immigrants. Le programme des travailleurs étrangers temporaires est un programme intégré de CIC et de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). CIC et le ministère du Patrimoine canadien exécutent ensemble des activités de promotion de la citoyenneté. CIC participe à de nombreuses activités de recherche avec des partenaires fédéraux (notamment Statistique Canada) et collabore avec RHDC et Industrie Canada dans le cadre de la Stratégie d'innovation fédérale⁶. CIC a également conclu des alliances stratégiques avec des décideurs et des chercheurs au Canada et à l'étranger.

En outre, à la suite des attentats terroristes commis aux États-Unis et ailleurs dans le monde, CIC exerce ses activités dans un environnement dont la complexité s'est accentuée, où les politiques et les programmes sont élaborés de façon horizontale par l'ensemble du gouvernement. Les partenariats internationaux et nationaux prennent une importance accrue dans la réalisation du mandat de CIC.

B. Priorités du Ministère pour 2004–2005

Par le biais de ses plans et ses priorités, CIC crée des programmes d'immigration et de citoyenneté dynamiques et adaptés aux besoins, et réaffirme son engagement à l'égard des grands objectifs du gouvernement. Outre ses résultats stratégiques — objectifs permanents faisant partie intégrante de sa mission —, CIC établit des priorités annuelles. Ces dernières orientent les activités de base que doit mener CIC pour faire avancer son programme stratégique et atteindre les objectifs du nouveau gouvernement. À la suite de la restructuration

du gouvernement fédéral annoncée le 12 décembre 2003, le Ministère a élaboré de nouvelles priorités qui reflètent son rôle redéfini et qui établissent les fondements de l'ensemble intégré et dynamique des programmes et services qu'il offre. Il a également déterminé trois priorités qui tiennent compte de ses nouvelles responsabilités et du transfert de fonctions à la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Les trois nouvelles priorités qui orienteront l'activité du Ministère en 2004–2005 sont les suivantes :

- améliorer les résultats des immigrants;
- affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales;
- bâtir le nouveau ministère.

(1) Améliorer les résultats des immigrants

Cette priorité consiste à envisager le processus d'immigration dans son ensemble, depuis l'attribution du statut de résident permanent à l'octroi de la citoyenneté en passant par l'établissement et l'intégration initiale à la société. Les principales initiatives consistent à élaborer, avec les partenaires, un cadre national de l'immigration qui portera sur des questions telles que l'amélioration constante des processus de sélection des immigrants et la surveillance des résultats qu'ils obtiennent; l'adoption de stratégies de régionalisation pour mieux répartir les avantages de l'immigration dans l'ensemble du pays; l'établissement des mesures visant à éliminer les obstacles à l'immigration et à favoriser la cohésion sociale.

Les efforts porteront donc sur les répercussions du programme et des stratégies d'immigration, et viseront à améliorer les résultats obtenus par les immigrants. Ainsi, CIC élaborera un mode de planification pluriannuelle pour 2005–2006

⁶ Voir www.innovationstrategy.gc.ca/cmb/innovation.nsf/pages/index.

relatif à la planification des niveaux d'immigration annuels. Il continuera également de collaborer avec d'autres ministères (notamment RHDCC) en vue de réduire le plus possible les obstacles que les nouveaux arrivants ont à surmonter, et de leur fournir, dès les premières étapes du processus d'immigration, des renseignements pratiques et réalistes sur la vie et le travail au Canada. CIC soutiendra notamment les efforts de RHDCC sur la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger et la prestation de cours de langue de niveau avancé liés aux besoins du marché du travail.

Depuis 1991, plus de 73 % de l'ensemble des immigrants se sont établis à Montréal, Toronto et Vancouver. CIC veillera à ce que d'autres régions du pays puissent retirer des avantages de l'immigration. Il s'appuiera ainsi sur les efforts antérieurement accomplis avec ses partenaires provinciaux et municipaux (surtout dans le cadre du programme des candidats des provinces), afin de trouver des façons innovatrices de favoriser la croissance des collectivités minoritaires francophones au moyen de l'immigration.

(2) Affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales

Cette priorité donne suite aux engagements suivants de CIC : établir un plan stratégique pour les migrations et la protection, à la lumière surtout du contexte nord-américain; élaborer une stratégie pour entamer des discussions avec nos partenaires à l'étranger; soutenir le renforcement des liens entre les migrations et les politiques régissant les affaires étrangères, la défense, l'aide au développement et le commerce; établir de nouvelles priorités pour le programme de protection des réfugiés, en mettant l'accent sur la protection et les solutions durables.

Le gouvernement s'est également engagé à conclure des accords régissant les droits de la

personne à l'échelle internationale. Il préconise aussi une collaboration accrue entre les pays afin que les politiques économiques soient assorties de meilleurs programmes sociaux. Cette priorité consistera pour CIC à établir un plan stratégique pour les migrations et la protection, ainsi qu'une stratégie pour entamer des discussions avec les partenaires internationaux.

CIC, qui fait partie de nombreux organismes internationaux, revoit actuellement son orientation stratégique et sa capacité de jouer un rôle soutenu dans le dossier des migrations mondiales. Il présidera et accueillera deux forums importants sur les migrations internationales en 2004-2005. Il en profitera, dans l'optique de l'examen de la politique internationale, pour étudier et établir des stratégies qui contribueront à définir le futur rôle du Canada, compte tenu de ses intérêts, de son engagement et de ses valeurs.

(3) Bâtir le nouveau ministère

Les principales activités qui seront menées pour réaliser cette priorité consisteront notamment à : soutenir les priorités du nouveau ministère en matière de changement; établir des relations efficaces avec la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC); intensifier les efforts faits dans le domaine de la gestion moderne; élaborer et mettre en œuvre le Système mondial de gestion des cas (SMGC); et élaborer des stratégies pour continuer d'améliorer la prestation des services.

Compte tenu du transfert de certaines fonctions de CIC à l'ASFC en décembre 2003, l'un des objectifs primordiaux de CIC en 2004-2005 consiste à établir des relations efficaces avec le nouvel organisme. Il y a notamment lieu de préciser plus en détail leurs rôles et responsabilités respectifs, d'arriver à une entente définitive sur l'affectation des ressources, et d'instaurer des mécanismes

permanents pour assurer l'efficacité des communications et de la gestion des cas.

Dans son plan d'action pluriannuel sur la gestion moderne, CIC s'est fixé des objectifs dans les domaines suivants : leadership stratégique; gouvernance et orientation fonctionnelle; information de gestion intégrée; valeurs et éthique; gestion des risques; gestion des ressources humaines; et gestion financière. Au cours de la période de planification le Ministère entend faire des progrès dans ces sept domaines, en portant une attention particulière aux ressources humaines, compte tenu de l'incidence de l'adoption de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. CIC s'emploiera également à intégrer les principes de la gestion moderne à l'ensemble de ses activités.

Section 4 : Plans par résultat stratégique

A. Résumé

Cette section présente :

- une vue d'ensemble des quatre résultats stratégiques de CIC et les mesures à prendre pour réaliser le mandat du Ministère (approuvé par le Conseil du Trésor en 1997)⁷;
- un tableau indiquant, par résultat stratégique, les dépenses prévues du Ministère pour la période allant de 2004–2005 à 2006–2007.

La partie B présente les principales activités que CIC mettra en œuvre au cours des trois prochaines années pour atteindre ses résultats stratégiques, une attention particulière étant accordée à l'exercice 2004–2005. Les activités qui contribuent à l'obtention de plus d'un résultat ou qui intéressent l'ensemble du Ministère sont traitées dans les sous-sections « Bâtir le nouveau ministère par la mise en œuvre de la gestion moderne » et « Partenariats stratégiques et Initiatives interministérielles. »

Résultats stratégiques de CIC	
Résultats visés	Mesures à prendre
Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des niveaux d'immigration prévus. • Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens. • Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien. • Sélection de gens d'affaires immigrants, y compris des investisseurs. • Admission de travailleurs temporaires qui combleront des pénuries de compétences et qui transfèrent aux travailleurs canadiens des qualifications professionnelles en demande. • Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers qui stimulent la demande de biens et de services.
Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir	<ul style="list-style-type: none"> • Admission du nombre prévu de réfugiés pris en charge par le gouvernement et de réfugiés parrainés par des groupes privés. • Prestation d'un programme de rétablissement des réfugiés plus efficace et mieux adapté aux besoins. • Établissement d'ententes de collaboration efficaces et efficientes avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. • Accroissement de l'influence du Canada dans le cadre des initiatives internationales visant à protéger les réfugiés.

⁷ Comme le Conseil du Trésor l'a exigé, le présent rapport tient compte, dans ses grandes lignes, de la situation de CIC avant la restructuration de décembre 2003. CIC a élaboré de nouveaux résultats stratégiques et ses mesures de rendement de CIC sont en voie d'élaboration à la lumière des changements apportés au Ministère et du nouveau cadre de rapport instauré par le Conseil du Trésor du Canada pour établir un lien plus clair entre les programmes et les résultats.

Résultats stratégiques de CIC (suite)	
Résultats visés	Mesures à prendre
Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne. • Amélioration de la reddition de comptes pour garantir l'exécution efficace et efficiente des programmes d'établissement. • Possibilité donnée aux résidents permanents admissibles de participer pleinement à la vie de la société canadienne en leur octroyant la citoyenneté et en établissant le bien-fondé des revendications de la citoyenneté. • Promotion efficace et bonne compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration.
Gérer l'accès au Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Activités du Ministère contribuant à protéger la société canadienne.* • Interception des personnes qui cherchent à entrer au Canada sans les documents voulus.* • Détention des contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>.* • Renvoi des individus interdits de territoire.*

* Par suite de la restructuration de l'administration fédérale, en décembre 2003, la plupart des fonctions liées à ces mesures incombent maintenant à la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). CIC continue néanmoins de jouer un rôle de premier plan en ces matières.

Tableau 4.1 : Dépenses nettes prévues par résultat stratégique
(en millions de dollars)

Résultat stratégique	Dépenses prévisionnelles* 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada	211,7	184,6	178,4	172,3
Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir	124,6	104,2	119,7	118,8
Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne	407,6	435,3	456,2	451,1
Gérer l'accès au Canada	195,4	178,9	165,2	155,6
Dépenses nettes prévues**	939,3	903,0	919,5	897,8

* Tient compte du budget principal et du budget supplémentaire. Le nombre total d'équivalents temps plein de CIC pour 2004-2005 est 4 275. (Pour la ventilation par secteur d'activité, voir le tableau 5.1).

** Le montant estimatif de la somme qui sera transférée à l'ASFC, par suite de la restructuration du 12 décembre 2003, a été défalqué des dépenses nettes prévues. Les services de gestion liés à l'ASFC n'ont pas été pris en considération.

Explication des changements : Les dépenses nettes totales prévues de CIC sont en baisse en 2004-2005, en raison surtout des transferts à l'AFSC et des fonds supplémentaires reçus en 2003-2004 au sein du budget supplémentaire des dépenses pour le Programme fédéral de santé intérimaire. Les dépenses prévues en 2005-2006 sont en hausse en raison de l'augmentation prévue des coûts liés à l'*Accord Canada-Québec*. Elles diminuent à nouveau en 2006-2007, principalement parce que l'allocation de ressources au développement du Système mondial de gestion des cas (SMGC) ne se prolongera pas au-delà de 2005-2006.

B. Détails

Résultat stratégique 1 :

Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada

Dépenses prévues et équivalents temps plein			
Dépenses prévisionnelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
211,7 M \$	184,2 M \$	178,4 M \$	172,3 M \$
1 992 ETP	2 005 ETP	1 990 ETP	1 947 ETP

Explication des changements – La baisse des dépenses prévues pour 2004-2005 tient principalement à l'obtention, en 2003-2004, de sommes reportées qui ne sont pas prévues pour les années suivantes.

Introduction

CIC maximisera comme suit les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada : il atteindra les cibles prévues pour l'immigration; il favorisera la réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens et des résidents permanents; il sélectionnera des immigrants qualifiés en mesure de s'adapter au marché du travail canadien et des gens d'affaires capables de contribuer au développement de l'économie canadienne; il admettra des travailleurs temporaires pour combler les pénuries de compétences; il admettra des visiteurs et des étudiants étrangers, qui contribueront également à la croissance de l'économie canadienne.

L'orientation fonctionnelle des activités associées à ce résultat stratégique émane de la Direction générale de la sélection de CIC. Celle-ci bénéficie de la participation active du Réseau de services du Ministère, des régions de CIC au pays, des bureaux des visas établis dans le monde entier, ainsi que de la nouvelle Direction générale de l'admissibilité. Elle dispose également de l'étroite collaboration de la Direction générale de l'intégration.

Pour maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada et respecter les engagements pris par le gouvernement, CIC continuera de suivre de près et d'évaluer les incidences des changements entraînés par l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) en juin 2002. Tous les ans, CIC veillera aussi à planifier et à gérer soigneusement le nombre des immigrants à admettre, de manière à établir un équilibre entre les immigrants de la catégorie économique et les autres.

Les principales initiatives de ce volet portent sur l'élaboration, avec les partenaires, d'un cadre nationale de l'immigration qui traitera de questions telles que : l'amélioration constante des processus de sélection des immigrants; la surveillance des résultats des immigrants; les stratégies de régionalisation pour mieux répartir les avantages de l'immigration dans l'ensemble du pays; l'adoption de mesures pour éliminer les obstacles à l'intégration et favoriser l'intégration sociale.

CIC s'emploiera à enrichir le bassin des talents et des compétences où peuvent puiser les employeurs canadiens, en assurant une meilleure intégration des nouveaux immigrants à la vie économique et sociale. À l'appui de

l'une des principales priorités du gouvernement, CIC soutiendra RHDCC dans ses activités avec les provinces et les territoires visant à faciliter l'intégration des nouveaux immigrants dans le marché du travail.

Le Ministère a récemment ajouté au règlement d'application de la LIPR de nouvelles dispositions⁸ visant à encadrer l'activité des consultants en immigration. Les représentants rémunérés des clients de CIC doivent ainsi être des membres en règle de la Société canadienne des consultants en immigration (SCCI)⁹, d'un ordre professionnel provincial ou territorial de juristes, ou encore de la Chambre des notaires du Québec. La SCCI est un nouvel organisme autoréglementé mis sur pied en avril 2004 pour rehausser le professionnalisme des consultants en immigration.

CIC vérifiera si la SCCI achève avec une diligence raisonnable le travail qui lui a été confié. Ce travail consiste à donner aux consultants une formation dans les deux langues officielles, et à mettre en place un mécanisme efficace pour les plaintes et les mesures disciplinaires. L'accord portant sur la structure du conseil d'administration de la SCCI prévoit un siège d'office pour un fonctionnaire de CIC afin que le Ministère puisse assurer une surveillance continue. En 2004–2005 et 2005–2006, CIC surveillera également de près l'incidence des nouvelles dispositions réglementaires et y apportera les modifications nécessaires. Tant au Canada qu'à l'étranger, les lignes directrices sont constamment revues pour donner une orientation fonctionnelle.

Les activités du présent résultat stratégique font partie intégrante des mesures que prendra CIC pour réaliser sa priorité d'« améliorer les résultats des immigrants ».

Atteinte des cibles fixées pour l'immigration¹⁰

Dans le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2003*, CIC a indiqué qu'il maintiendrait le nombre des immigrants qui seraient admis en 2004 et 2005 (années civiles) à l'intérieur d'une fourchette de 220 000 à 245 000, et qu'il continuerait de viser une proportion de 60 à 40 entre les composantes économique et non économique du programme. En d'autres termes, 60 % des personnes sélectionnées devraient appartenir à la catégorie de l'immigration économique, qui comprend les demandeurs principaux, ainsi que leurs conjoints et personnes à charge, des groupes suivants : travailleurs qualifiés, gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs, travailleurs autonomes), aides familiaux et candidats des provinces. Le reste, soit 40 %, devrait appartenir aux autres catégories : 24 % (catégorie du regroupement familial), 13 % (personnes protégées) et 3 % (personnes visées par des motifs d'ordre humanitaire). L'on s'accorde de plus en plus à penser que les cibles fixées et les composantes économique et non économique du programme ont des répercussions importantes aux échelons national, provincial et local.

En 2004–2005, CIC s'emploiera à améliorer ses processus de planification et de gestion des niveaux d'immigration.

Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens

La réunification des familles, qui permet aux ressortissants étrangers d'être parrainés par des proches parents ou des membres de leur famille au Canada, est une tradition importante du programme canadien d'immigration¹¹. Cette tradition repose sur la conviction que les personnes qui immigreront au Canada peuvent

8 Pour des renseignements à jour sur ce sujet, voir www.cic.gc.ca/francais/ministere/consultants/index.html.

9 Pour plus de renseignements, voir www.csic-scci.ca.

10 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/pub/immigration2003.html.

11 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/parrainer/index.html.

s'y établir plus aisément lorsqu'elles sont soutenues par leur famille. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) a renforcé ce volet en précisant les critères de sélection et en les adaptant aux réalités sociales contemporaines. CIC continuera de surveiller la mise en œuvre de la nouvelle loi dans le contexte de la sélection des résidents permanents de la catégorie du regroupement familial. Il devra notamment, à cette fin, évaluer les conséquences de l'élargissement de la définition de cette catégorie, et étudier l'incidence du nouveau mécanisme de sélection des époux et conjoints de fait se trouvant déjà au Canada, ainsi que l'impact des critères simplifiés adoptés pour évaluer le revenu des répondants.

La mise en œuvre des dispositions sur la tutelle contenues dans le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés a été reportée jusqu'en avril 2005. CIC déterminera les étapes qui suivront lorsqu'il aura terminé de consulter les provinces.

CIC souhaite renforcer les rapports qu'il entretient avec les provinces et territoires par l'intermédiaire du groupe de travail sur le parrainage, qui comprend des représentants de chaque province et territoire. Ce groupe de travail a pour mandat de dégager les aspects à approfondir, de collaborer en vue d'élaborer des programmes et d'effectuer de la recherche, ainsi que de trouver des moyens de réduire les manquements à l'engagement de parrainage. (Un manquement survient lorsqu'un répondant omet de fournir un soutien suffisant à un nouvel immigrant aux termes de l'entente intervenue entre le répondant et CIC).

En 2004–2005, CIC continuera également de travailler avec les provinces et avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin d'établir un mécanisme à l'échelle canadienne pour récupérer auprès des répondants les prestations d'aide sociale versées aux personnes parrainées. L'objectif à long terme est d'établir un système national. À court terme, toutefois, CIC facilitera la mise sur pied du mécanisme de perception devant être mis à l'essai en Ontario avec le concours de l'ARC. CIC continuera également de négocier des accords qui permettront au gouvernement fédéral d'échanger des

renseignements avec les provinces. Ainsi, le gouvernement du Canada pourra mieux surveiller la mesure dans laquelle les répondants remplissent leurs obligations.

Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien

Au cours de la période de planification, CIC continuera de surveiller les résultats du mode de sélection établi en vertu de la LIPR, en vue d'apporter les modifications nécessaires. Un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) a été mis au point pour le programme fédéral des travailleurs qualifiés. Le Ministère s'en servira pour surveiller et évaluer le programme au cours des années à venir. La note de passage prévue par le nouveau système de sélection des travailleurs qualifiés est le principal moyen d'établir un équilibre entre les qualifications et le nombre des demandeurs. Le ministre peut modifier la note de passage de temps à autre en fonction de l'évolution du marché du travail canadien, de la conjoncture économique ou de la société. En septembre 2003, il l'a fait passer de 75 à 67 parce que le Canada avait besoin de travailleurs qualifiés.

La reconnaissance des diplômes et des titres de compétence acquis à l'étranger est importante pour l'intégration et la réussite économique des nouveaux résidents permanents. CIC continuera de seconder RHDCC dans les démarches qu'il accomplit, en faveur de la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger, auprès des provinces et territoires (qui sont responsables des organismes de réglementation professionnelle). Un groupe de travail interministériel fait progresser ce dossier qui figure au premier rang des activités fédérales-provinciales/territoriales.

En 2002, plus de 75 % de l'ensemble des immigrants se sont établis à Toronto, Vancouver et Montréal. CIC a pour objectif d'attirer un plus grand nombre d'immigrants dans les petits centres et les autres régions (y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire) et de les inciter à y demeurer.

Pour élaborer des stratégies et des initiatives efficaces propres à répartir plus uniformément les avantages de l'immigration dans l'ensemble du pays, il faudra procéder avec souplesse en mettant en œuvre des projets respectant les priorités des provinces et territoires. CIC collabore multilatéralement et bilatéralement avec les provinces et territoires (voir également « Accroître la collaboration interministérielle », à la section « Partenariats stratégiques et initiatives interministérielles »). CIC entend contribuer aux stratégies de régionalisation en ayant recours à des mécanismes nouveaux et existants, notamment les ententes sur la désignation des candidats des provinces, le programme des travailleurs étrangers temporaires et les activités de promotion ciblées menées conjointement.

CIC continue également de collaborer avec RHDC et Industrie Canada afin d'établir des formalités propres à accélérer l'immigration des travailleurs hautement qualifiés dont les employeurs canadiens ont besoin.

Sélection des gens d'affaires, y compris les investisseurs

Pour ce qui est des gens d'affaires immigrants, le nouveau règlement a instauré des critères objectifs et quantitatifs pour évaluer l'expérience de l'exploitation d'une entreprise, l'avoir net et l'établissement d'une entreprise au Canada, en vue d'optimiser les chances de succès des immigrants. CIC continuera de surveiller de près l'incidence des critères prévus par la LIPR pour la sélection des gens d'affaires, car de premières indications révèlent une baisse du nombre des demandes présentées depuis leur entrée en vigueur¹².

Dans cette optique, CIC amorcera l'élaboration d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) pour évaluer le succès du programme d'immigration des gens d'affaires. Il consultera les intervenants afin de définir des résultats appropriés et de déterminer les sources pertinentes de données à analyser à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère. Pour réaliser les objectifs d'ensemble du programme, il faut revitaliser les relations établies avec les partenaires opérationnels, les autres ministères, le secteur privé et les provinces, ou en établir de nouvelles.

En redynamisant ses relations avec ses partenaires opérationnels et les autres intervenants, CIC continuera également, pendant la période de planification, d'examiner les conditions régissant le programme des entrepreneurs aux termes de la LIPR; il pourra ainsi établir si elles répondent aux besoins économiques actuels et atteignent les objectifs poursuivis. Une évaluation générale des principes et des procédures devrait être intégrée à cet examen.

Dans le cadre du programme d'immigration des gens d'affaires, CIC assume d'importantes responsabilités, puisqu'il doit surveiller la conformité de quelque 90 fonds d'immigrants investisseurs représentant environ un milliard de dollars en capitaux d'investissement. Sous le régime de la loi précédente sur l'immigration, les gens d'affaires ayant investi avant avril 1999 devaient faire un placement dans un fonds pour une période de cinq ans. CIC doit s'assurer que ces fonds sont administrés en vertu de la loi précédente. CIC continuera à chercher activement à fermer les fonds dans lesquels les gens d'affaires ont investi avant avril 1999.

12 Pour plus de renseignements sur les changements précis apportés au programme, consulter le *Rapport ministériel sur le rendement de 2002* à www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rmr2002.pdf, pages 18 à 20.

Admission de travailleurs temporaires qui comblent des pénuries de compétences sur le marché du travail canadien

L'entrée de travailleurs temporaires qualifiés¹³ constitue un volet important de la réponse du gouvernement aux exigences du marché du travail. Ces résidents temporaires contribuent à la croissance économique du Canada en augmentant sa productivité. En partenariat avec RHDC, CIC continuera de collaborer avec les provinces et territoires, les entreprises et les municipalités pour trouver des moyens de faciliter l'entrée des travailleurs temporaires au Canada. En outre, de concert avec Condition féminine et RHDC, CIC a entrepris d'examiner le programme des aides familiaux en vue de l'évaluer en fonction des besoins actuels du marché du travail. Il pourra ainsi évaluer dans quelle mesure les objectifs du programme sont atteints et trouver des façons d'en accroître l'efficacité. Le Ministère continuera également d'améliorer les modalités de traitement et d'admission des travailleurs temporaires.

Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers

CIC est responsable de l'entrée des visiteurs ainsi que des étudiants étrangers qui sont attirés au Canada par la qualité de ses établissements d'enseignement. Ces résidents temporaires stimulent la croissance économique canadienne, enrichissent nos établissements d'enseignement et pourraient éventuellement travailler au Canada.

Conscient des avantages sociaux et économiques que procurent les étudiants étrangers, le gouvernement s'est engagé à faire du Canada une destination de choix pour les étudiants étrangers talentueux. En 2004–2005, CIC collaborera avec les provinces et les établissements d'enseignement intéressés afin d'élaborer des options à long terme pour accroître le nombre d'étudiants étrangers. Jusqu'à présent, CIC a mis en œuvre, dans le cadre de projets pilotes, trois composantes de l'approche intégrée qu'il a adoptée à l'égard des étudiants étrangers : améliorer le traitement des permis d'études, élargir la possibilité de travailler au Canada, et prolonger la période pendant laquelle les étudiants étrangers peuvent, après l'obtention de leurs diplômes, travailler au Canada dans un domaine lié à leur champ d'étude.

En 2004–2005, CIC continuera de collaborer, avec les provinces et territoires et les établissements d'enseignement canadiens intéressés, à la mise en œuvre des projets pilotes. Il poursuivra également l'élaboration d'options à long terme visant à améliorer le programme des étudiants étrangers. Pendant les deux années suivantes, CIC évaluera les projets pilotes concernant les étudiants avec les provinces et territoires.

13 Pour plus de renseignements au sujet de ce programme, voir www.cic.gc.ca/francais/travailler/index.html.

Résultat stratégique 2 : Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir

Dépenses prévues et équivalents temps plein			
Dépenses prévisionnelles 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007
124,6 M \$	104,2 M \$	119,7 M \$	118,8 M \$
216 ETP	226 ETP	224 ETP	219 ETP

Explication des changements – Les dépenses prévues pour 2003–2004 comprennent des ressources additionnelles liées au Programme fédéral de santé intérimaire reçues à la suite du budget supplémentaire des dépenses. Les dépenses prévues pour 2005–2006 et 2006–2007 tiennent compte des ressources additionnelles relatives à la réforme du système de réfugiés.

Introduction

CIC obtiendra ce résultat stratégique en admettant le nombre prévu de réfugiés pris en charge par le gouvernement et de réfugiés parrainés par le secteur privé; en renforçant le programme de rétablissement des réfugiés; en établissant des ententes de collaboration plus efficaces avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR); et en accroissant l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés. L'orientation fonctionnelle émane de la Direction générale des réfugiés, qui bénéficie de la participation active des bureaux régionaux de CIC, de la Région internationale et du Réseau de services du Ministère (RSM).

La protection des réfugiés constitue un élément essentiel du mandat de CIC et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*¹⁴ (LIPR). La Loi insiste sur l'importance de sauver des vies, de protéger les personnes déplacées et persécutées et de mettre en place une procédure équitable et efficace qui soit

respectueuse du processus canadien d'asile. De concert avec la CISR, CIC entend poursuivre ses efforts en vue de rationaliser et d'améliorer la protection des réfugiés.

Afin de réaffirmer sa volonté d'unir ses efforts à ceux de la communauté internationale pour aider les plus démunis, CIC s'est entre autres donné comme priorité en 2004–2005 d'« affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales ». Cette priorité tient compte du projet de CIC d'établir un plan stratégique sur les migrations et la protection, en particulier dans le contexte nord-américain, et d'élaborer une stratégie pour entamer des discussions avec nos partenaires internationaux.

CIC revoit son orientation stratégique et sa capacité de jouer un rôle plus important dans le dossier des migrations mondiales, cela dans le but d'adopter un plan stratégique pour les migrations et la protection. La collaboration active de CIC avec ses partenaires nord-américains, sa participation aux travaux de nombreux organismes internationaux et le fait qu'il présidera le Processus de Puebla ainsi que

14 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/pub/index-2.html#irpa.

les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie (CIG), en 2004–2005, lui permettront d'occuper une plus grande place sur la scène internationale. La participation du Canada aux travaux de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) de l'ONU offrira à notre pays d'autres occasions de se faire entendre.

Afin de progresser dans le dossier de la protection internationale, CIC s'emploiera à resserrer les liens du Canada avec ses principaux partenaires internationaux, tel le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il engagera également des discussions stratégiques avec d'autres partenaires, comme l'Union européenne (UE). CIC s'attachera plus particulièrement à renforcer ses relations avec les partenaires et les intervenants qui peuvent soutenir les réfugiés réétablis, ainsi qu'à former de nouveaux types de partenariat dans le contexte de la « Convention enrichie » (voir ci-après).

Pendant la période de planification, CIC collaborera également avec d'autres ministères,

dont celui de la Justice, ainsi qu'avec la CISR et l'ASFC, en vue d'élaborer des propositions de fond pour la réforme du régime de protection des réfugiés. Des stratégies seront notamment établies pour améliorer la gestion de l'accès au Canada, rationaliser le processus décisionnel et étudier les possibilités de mieux soutenir les réfugiés.

Comme les questions de migrations font souvent partie intégrante des politiques fédérales en matière d'affaires étrangères, d'aide au développement et de commerce, CIC étudiera la possibilité de former de nouveaux partenariats avec d'autres ministères (p. ex. ministère des Affaires étrangères, ministère de la Défense nationale, Agence canadienne de développement international (ACDI) et ministère du Commerce international). Il participera également à la révision de la politique internationale.

Par ailleurs, la prestation de soins de santé essentiels ainsi que la détection rapide des maladies et leur gestion sont d'importants éléments de la protection des réfugiés et d'autres migrants vulnérables. CIC continue donc de jouer un rôle capital dans la prestation

Maintenir la tradition humanitaire du Canada tout en améliorant l'intégrité du processus décisionnel : le contexte nord-américain

CIC joue un rôle de premier plan dans le maintien de la tradition humanitaire du Canada, en protégeant les réfugiés et les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et en défendant les valeurs et les intérêts du Canada dans les forums internationaux multilatéraux et bilatéraux consacrés à la protection des réfugiés.

Pour mieux défendre les intérêts du Canada en matière de protection des réfugiés et intensifier la coopération dans ce domaine en Amérique du Nord, CIC se concentrera sur les activités ci-après, qu'il exécutera avec les États-Unis pendant la période visée :

- la mise en œuvre de l'*Entente entre le Canada et les États-Unis concernant l'échange de renseignements sur les demandes d'asile* (aussi appelée l'« Annexe sur l'asile »);
- la mise en œuvre de l'*Entente sur les tiers pays sûrs*;
- la poursuite des discussions au sein du Groupe de travail sur l'asile établi dans le cadre de l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur leur frontière commune.

En outre, CIC est en voie de normaliser les documents destinés aux demandeurs d'asile; il améliore l'intégrité des documents et revoit les modalités d'admission des personnes ayant besoin de protection.

des soins de santé offerts, dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), aux réfugiés et aux personnes protégées pendant la période où ils ne sont pas couverts par l'assurance médicale provinciale.

Atteinte des cibles fixées pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement et les réfugiés parrainés par des groupes privés

Le Plan d'immigration de 2004¹⁵ prévoit que le Canada accueillera entre 29 400 et 32 800 nouvelles personnes protégées. Cet effectif comprend : 7 500 réfugiés pris en charge par le gouvernement, entre 3 400 et 4 000 réfugiés parrainés par des groupes privés; entre 14 500 et 16 500 réfugiés reconnus comme tels au Canada; et entre 4 000 et 4 800 personnes à charge de réfugiés reconnus comme tels au Canada.

CIC s'efforcera d'accueillir le nombre prévu de réfugiés parrainés par le gouvernement et de réfugiés parrainés par le secteur privé. À l'étranger, toutefois, la capacité du HCR de planifier et de renvoyer les cas dans les régions où CIC est en mesure de les traiter continue de présenter des difficultés. CIC est déterminé à trouver de nouvelles méthodes et à former de nouveaux partenariats pour aider le HCR à remplir son mandat.

Prestation d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté

CIC assure la gestion et la promotion de diverses initiatives de parrainage de réfugiés en collaborant avec les partenaires qu'il compte dans ce domaine. Il formera de nouveaux partenariats et renforcera ceux qui sont en place depuis longtemps, surtout ceux qu'il a conclus avec d'autres pays, le HCR et d'autres organismes internationaux ou intergouver-

nementaux. Des relations plus efficaces avec les fournisseurs de services locaux permettront d'améliorer la prestation des services de rétablissement.

CIC continuera de travailler avec le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) et les groupes privés qui parrainent des réfugiés pour qu'ils participent à l'examen, réalisé à l'interne, du Programme de parrainage privé de réfugiés.

En 2004–2005, une importante priorité consistera à établir de nouveaux partenariats avec des organismes francophones¹⁶ et des collectivités de langue officielle en situation minoritaire à l'extérieur du Québec afin de faire mieux connaître le Programme de parrainage privé de réfugiés et le Programme d'accueil. En se fondant sur les résultats des consultations et sur les facteurs de succès (comme la vigueur du marché du travail, le leadership des organismes non gouvernementaux et le potentiel de parrainage), CIC cherchera à amener les organismes francophones et les réfugiés francophones à parrainer des réfugiés.

CIC met aussi en œuvre des initiatives destinées à améliorer la prestation des services aux réfugiés. Ainsi, en vue d'améliorer le processus de rétablissement des réfugiés, le Ministère aura recours au traitement de groupe; il rationalisera les programmes des Réfugiés et de la Région internationale pour répondre aux besoins de plus en plus grands des réfugiés; et il effectuera, avec ses partenaires, une planification stratégique plus intense qui débouchera sur la mise en œuvre d'initiatives de parrainage mixtes de concert avec des organisations non gouvernementales.

Au cours de l'année à venir, CIC s'emploiera à améliorer les processus de surveillance et de mesure du rendement appliqués dans l'ensemble de son Programme de rétablissement des réfugiés. Il mettra à profit son expérience et les enseignements tirés pour améliorer l'efficacité de son programme, tout en en garantissant l'intégrité.

15 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/pub/immigration2003.html.

16 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/04/0405-f.html.

CIC poursuivra la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du Programme d'aide au rétablissement (PAR) : renouveler les conditions du PAR, élaborer des stratégies pour tenir compte de l'évolution du profil des réfugiés (notamment les besoins spéciaux), et améliorer l'accès des réfugiés au logement et à d'autres services. CIC est de plus en voie d'établir des mesures pour collecter des données qui alimenteront un système informatisé de suivi du rendement.

De plus, conformément à l'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, CIC gère un Fonds de prêts pour immigrants. Le fonds a été créé en 1951, comme avance du Trésor, et est soutenu par le remboursement de prêts existants qui financent de nouveaux prêts. La limite actuelle du fonds est de 110 000 000 \$. Des prêts sont consentis à des réfugiés et à des membres de catégories définies sélectionnés à l'étranger. Ils peuvent servir à couvrir les frais d'examens médicaux à l'étranger, les frais de transport jusqu'au Canada et les dépenses relatives à l'établissement au Canada. Les requérants doivent démontrer qu'ils ont besoin de cette aide financière et qu'ils ont la capacité de rembourser l'emprunt.

En date du 31 mars 2004, 17 482 prêts actifs atteignaient la somme de 42,5 millions \$. Au cours de l'exercice 2003–2004, 4 473 nouveaux prêts ont été consentis, totalisant 2,5 millions \$. Au cours de la même période, les remboursements de prêts se sont chiffrés à 14,1 millions \$. CIC continuera d'apporter toute la diligence raisonnable à la gestion de ce programme afin de maintenir le taux de recouvrement des prêts à son taux actuel de 91 %.

Relations efficaces avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)¹⁷ est un tribunal administratif indépendant doté d'un processus quasi-judiciaire conçu pour rendre des décisions équitables, efficaces et cohérentes conformément au droit canadien ainsi qu'aux obligations internationales et à la tradition humanitaire du Canada. La Section de la protection des réfugiés de la CISR statue sur les demandes d'asile que lui défère CIC.

CIC continuera de collaborer étroitement avec la CISR pour assurer la prise de décisions éclairées et opportunes. Elle lui fournira à cette fin des détails pertinents sur les cas et les pays visés. Le Ministère continuera de collaborer avec la CISR en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du processus de détermination du statut de réfugié et des activités connexes du programme, ainsi que de la documentation des demandeurs d'asile et des personnes protégées.

Accroissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés

Comme l'interconnexion de la protection des réfugiés, des droits de la personne, de la sécurité et du commerce international revêt une importance accrue aux yeux de la communauté internationale, CIC aura des défis à relever pour atteindre ses objectifs en matière de protection des réfugiés, et cela tant au Canada qu'à l'étranger. Le Ministère a donc pris l'initiative de consolider ses relations avec des institutions multilatérales (p. ex. l'Organisation maritime internationale et les organes de défense des droits créés en vertu d'instruments internationaux). CIC continue par ailleurs de faire preuve de leadership en participant davantage aux débats menés sur la protection dans le cadre de forums internationaux, comme le HCR, les Consultations intergouvernementales

17 Pour plus de renseignements, voir www.cisr-irb.gc.ca.

sur le droit d'asile et le dialogue transatlantique avec l'Union européenne.

En 2001, le HCR lançait l'Agenda pour la protection, qui englobe le projet de Convention enrichie, qui vise à trouver des solutions durables pour les réfugiés qui se trouvent plongés dans une situation de crise humanitaire prolongée. CIC coordonne l'apport canadien aux discussions portant sur la Convention enrichie, et il a assumé la coprésidence du Groupe de travail sur le rétablissement. CIC tient à conserver ce rôle de leadership et prêtera secours, s'il y a lieu, aux groupes s'intéressant à l'aide au développement et aux déplacements secondaires.

CIC prévoit établir et maintenir, dans le domaine de l'asile, des relations bilatérales avec d'autres gouvernements et organismes internationaux. Il pourra notamment négocier, avec des partenaires internationaux, d'autres ententes pour échanger des renseignements sur les réfugiés et les personnes ayant besoin de protection. Le Ministère favorisera également l'établissement de liens avec d'autres ministères ainsi qu'avec la CISR et les organisations non gouvernementales, dans le dossier de la protection internationale. Il maintiendra de plus des liens horizontaux entre les politiques de protection des réfugiés de CIC et la façon dont le gouvernement aborde globalement le dossier des réfugiés.

Résultat stratégique 3 :
Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne

Dépenses prévues et équivalents temps plein			
Dépenses prévisionnelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
407,6 M \$	435,3 M \$	456,2 M \$	451,1 M \$
623 ETP	647 ETP	642 ETP	619 ETP

Explication des changements – Les dépenses prévues pour 2004-2005 et les années ultérieures comprennent des ressources additionnelles imputées à l'initiative des cours de langue de niveau avancé annoncée dans le budget 2004 du gouvernement fédéral ainsi qu'une proposition d'allocation de ressources à la nouvelle législation sur la citoyenneté. Les dépenses prévues pour 2005-2006 et les exercices suivants tiennent compte de l'augmentation estimative de la somme à verser en vertu de l'*Accord Canada-Québec*.

Introduction

Un des grands objectifs poursuivis par CIC est de continuer à faciliter le processus d'établissement, d'adaptation et d'intégration des nouveaux arrivants en améliorant la prestation des programmes d'orientation et d'adaptation ainsi que les cours de langue qui leur sont offerts; il orientera et soutiendra le programme de citoyenneté; et veillera à promouvoir et à bien faire comprendre la valeur de l'immigration et de la citoyenneté.

L'orientation fonctionnelle des activités associées à ce résultat stratégique émane de la Direction générale de l'intégration. Cette dernière profite de la participation active des bureaux régionaux de CIC au Canada et du Réseau de services du Ministère (pour le traitement des demandes de citoyenneté), ainsi que d'une collaboration considérable de la part des autres directions générales, en particulier celles de la Sélection, des Réfugiés et de la Région internationale. La prestation opérationnelle des programmes d'établissement est en majeure partie assurée par des organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que par les gouvernements provinciaux. Les bureaux régionaux et locaux font quant à eux appel à des fournisseurs de services. Dans le cadre d'ententes officielles, les gouvernements du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique fournissent les services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants. L'Alberta cogère la prestation de certains services. Ailleurs au Canada, CIC administre directement le programme.

« Améliorer les résultats des immigrants » constitue une priorité de premier ordre pour CIC en 2004–2005. Pour en assurer la réalisation, CIC privilégiera les activités suivantes : (i) améliorer les connaissances linguistiques des immigrants en vue de faciliter leur intégration sociale et économique; (ii) renforcer les partenariats avec les intervenants de façon à cerner et à supprimer les obstacles à la reconnaissance de titres de compétence acquis à l'étranger; (iii) recourir aux programmes existants pour accroître la régionalisation

(p. ex. assurer une répartition plus équitable des immigrants à la grandeur du pays); (iv) instaurer un cadre stratégique destiné à attirer et à retenir les immigrants dans les collectivités à minorité francophone; et (v) trouver des façons de rendre plus accessibles aux immigrants éventuels et aux nouveaux arrivants les renseignements et les outils qui les aideront à entrer sur le marché du travail dès leur arrivée au Canada.

Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne

Au nombre des éléments clés d'une intégration réussie, figurent la connaissance suffisante de la langue, la reconnaissance de l'expérience de travail et des titres de compétence acquis à l'étranger, et le respect des principes liés à la diversité et à l'égalité des chances. Les programmes de CIC facilitent l'intégration des immigrants à la société canadienne, augmentant ainsi leurs chances d'apporter une contribution à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

Pour améliorer les résultats des immigrants, il est capital d'aider les adultes à parfaire leur connaissance de l'une des deux langues officielles, de façon qu'ils puissent s'intégrer plus rapidement et plus efficacement au marché du travail. Le Budget fédéral de 2004 a proposé d'affecter 15 millions de dollars de plus par année à l'initiative des cours de langue de niveau avancé, afin de renforcer les cours de langue axés sur le marché du travail qui ont été annoncés à titre de projets pilotes dans le Budget de 2003.

En 2004–2005, CIC collaborera avec ses partenaires (notamment d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires, des organisations bénévoles, des fournisseurs de services et des employeurs) en vue de mettre sur pied des projets stratégiques, fondés sur le partage des coûts, pour offrir des cours de langue de niveau plus avancé et mieux adaptés au marché du travail. Ces projets consisteront également à offrir à l'immigrant une orientation

au marché du travail local et de l'aide pour trouver un emploi dans son domaine de compétence. L'initiative des cours de langue de niveau avancé comporte également un volet régional prévoyant l'établissement de partenariats pour dispenser des cours de langue dans les collectivités plus petites qui ne pourraient autrement offrir un tel service aux immigrants.

Pour lever les obstacles à l'intégration au marché du travail, comme la reconnaissance des titres de compétence et de l'expérience obtenus à l'étranger, CIC s'efforcera de renforcer ses partenariats avec d'autres ministères fédéraux (principalement RHDCC), les provinces et territoires, les associations professionnelles, les organismes de réglementation, les employeurs et d'autres intervenants. Le comité interministériel sur l'intégration des immigrants au marché du travail, coprésidé par CIC et RHDCC, continuera d'agir comme véhicule de communication avec les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi qu'entre eux, et coordonnera les politiques et activités fédérales dans ce domaine.

Tirant parti de l'élan suscité par l'initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) du gouvernement fédéral et par la deuxième Conférence nationale sur l'établissement de CIC, tenue en octobre 2003, le Ministère continuera de raffermir ses relations avec les fournisseurs de services d'établissement et avec ses partenaires gouvernementaux en vue d'échanger des renseignements et de collaborer dans les dossiers prioritaires. En 2004-2005, CIC collaborera avec ses partenaires en vue de mettre en œuvre les principales recommandations des différents groupes de travail de l'ISBC, comme celui chargé de la stratégie relative aux petites communautés. Sera ainsi appliquée la recommandation d'exécuter des projets pilotes destinés à encourager l'établissement hors des principales villes canadiennes, et à assurer par le fait même une répartition plus uniforme des avantages de l'immigration à la grandeur du Canada.

En 2004-2005, dans le cadre du programme des Cours de langue pour les immigrants au

Canada (CLIC), le Ministère appliquera les niveaux de compétence prévus pour le français langue seconde, de façon à tenir compte des nouvelles exigences linguistiques prévues par les critères de sélection de la LIPR et à continuer d'améliorer les outils d'apprentissage du français. CIC établira également des lignes directrices pour les programmes d'enseignement, il évaluera la capacité de formation et déterminera les besoins en évaluation linguistique. Dans le cadre du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), CIC commencera à mettre au point des outils pour améliorer la capacité des petites collectivités d'attirer et de retenir les nouveaux arrivants. Cette activité pourrait consister, entre autres, à promouvoir la diversité, à encourager la compréhension entre les cultures, et à accroître la capacité des collectivités d'accueillir des nouveaux arrivants.

CIC entend miser sur ses programmes d'établissement actuels, comme CLIC et PEAII, pour mettre davantage l'accent sur la régionalisation. Pour continuer la promotion de la régionalisation de l'immigration, CIC raffermira ses partenariats avec les provinces et les territoires en encourageant la prestation de services d'établissement comparables d'un bout à l'autre du Canada, et en les consultant sur le modèle d'affectation des fonds pour l'établissement. Le Ministère partagera les pratiques exemplaires en matière de programmes d'établissement avec la Colombie-Britannique et le Manitoba, deux provinces qui ont conclu des ententes d'établissement avec CIC, et il demeurera à l'affût des possibilités d'échanger l'information avec le gouvernement du Québec.

CIC poursuivra également son travail avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les autres intervenants, afin d'améliorer *Se rendre au Canada / Nouveaux arrivants au Canada*, un élément essentiel du site Web du gouvernement canadien. Cette initiative consiste à mettre en place sur Internet un guichet unique où les immigrants éventuels et les nouveaux arrivants peuvent obtenir l'ensemble des renseignements et des services dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et se préparer à vivre au Canada.

En 2004–2005, CIC collaborera avec ses partenaires (notamment d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires, des organisations bénévoles, des associations professionnelles et d'autres intervenants) pour mener à bien la première phase de ce projet de portail.

Pour faire face aux défis posés par la prestation des services d'établissement, CIC analysera les lacunes existantes et commencera à élaborer une analyse de rentabilisation prévoyant des solutions à envisager pour combler l'écart entre les besoins des clients et les ressources disponibles.

Attirer et retenir les immigrants dans les collectivités francophones en situation minoritaire

Le Ministère jouera un rôle actif au regard de la prestation de services du gouvernement fédéral aux collectivités de langue officielle en situation minoritaire.

CIC demeure déterminé à collaborer avec les collectivités de langue officielle en situation minoritaire pour les aider à attirer les immigrants et à les retenir¹⁸, et il continuera à travailler avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les collectivités francophones en situation minoritaire partout au Canada. L'une des principales activités de 2004–2005 consistera à instaurer un cadre stratégique qui facilitera la sélection, l'orientation et l'intégration de nouveaux arrivants francophones dans ces collectivités. CIC continuera aussi à promouvoir et à aider les collectivités de langue officielle en situation minoritaire, dans le cadre d'ententes bilatérales existantes ou d'ententes nouvelles qu'il conclura avec les gouvernements des provinces et des territoires.

Reddition de comptes pour garantir l'exécution efficace et efficiente des programmes d'établissement

CIC a poursuivi sa collaboration avec les fournisseurs de services pour mettre en œuvre le Cadre d'imputabilité pour les programmes de contribution (CIPC)¹⁹ en 2003–2004. Guidant la mesure du rendement et l'évaluation des programmes, ce cadre uniformise les méthodes de gestion et d'administration des programmes d'établissement de CIC. Il permet de rendre compte des résultats obtenus au moyen des dépenses consacrées à l'établissement, en surveillant la prestation des services et en évaluant l'efficacité et l'efficience des programmes. Les données recueillies serviront à cerner les lacunes et à proposer les modifications qu'il convient d'apporter aux programmes d'établissement pour favoriser l'intégration à la société canadienne.

Le projet « Immigration – Système de mesure pour la reddition des comptes concernant les programmes de contributions » (iSMRP) sera entièrement réalisé en 2004–2005, dans le cadre du CIPC. L'iSMRP est un système national de mesure du rendement qui permettra à CIC de produire des rapports présentant des données détaillées sur l'utilisation des services d'établissement, et de dégager des tendances.

CIC s'efforce d'améliorer la prestation générale des services aux immigrants et aux réfugiés, dans le but d'améliorer leurs résultats sociaux et économiques. CIC appliquera des méthodes et des procédures uniformes pour fournir et surveiller les programmes d'établissement. Il évaluera également les recommandations issues de l'évaluation des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)²⁰, en établira la priorité et amorcera leur mise en œuvre. CIC mènera également à terme en 2004–2005 les évaluations du Programme d'établissement et

18 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0206-f.html.

19 Pour plus de renseignements, voir www.integration-net.cic.gc.ca/francais/index.cfm.

20 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/vivre/clic-2.html.

d'adaptation des immigrants (PEAI),²¹ du Programme d'accueil²² et de l'initiative Orientation canadienne à l'étranger (OCE), réalisée dans le cadre du PEAJ.

Par ailleurs, CIC renouvellera en 2004–2005 les conditions de ses programmes de contribution pour l'établissement, soit les programmes d'établissement et de réétablissement et les ententes conclues avec la Colombie-Britannique et le Manitoba sur le remaniement des services d'établissement.

Possibilité donnée aux résidents permanents admissibles de participer pleinement à la vie de la société canadienne en leur octroyant la citoyenneté et en établissant le bien-fondé des revendications de la citoyenneté

Un projet de loi concernant une nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada en était à la seconde lecture lorsque le Parlement a été prorogé en novembre 2003. En 2004–2005, CIC examinera quels sont les meilleurs moyens d'entreprendre la modernisation du programme de citoyenneté du Canada.

CIC installera en 2004–2005 son Système mondial de gestion des cas (SMGC), en commençant par le module citoyenneté (voir « Bâtir le nouveau ministère par la mise en œuvre de la gestion moderne » pour plus de détails). Des experts en la matière seront nécessaires pour bâtir le système et effectuer les essais, rédiger un manuel de l'utilisateur, et assurer la prestation d'une formation sur le nouveau système.

CIC maintiendra son programme national d'assurance de la qualité pour surveiller ses programmes de citoyenneté²³, et en évaluer l'intégrité. Il disposera ainsi d'une information fiable sur les clients pour octroyer la citoyenneté et délivrer des preuves de citoyenneté.

Promotion efficace et bonne compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration

CIC poursuivra sa campagne *Le Canada, un pays pour nous tous*²⁴ en 2004–2005 pour promouvoir les valeurs canadiennes fondamentales (la paix, le respect, la liberté, la justice et l'appartenance) auprès des nouveaux arrivants et de l'ensemble des Canadiens. Des activités modestes d'information seront mises en œuvre partout au Canada. Le matériel produit pour les besoins de cette campagne servira à des fins d'instruction civique et appuiera de nombreuses activités organisées dans l'ensemble du pays pour marquer la Semaine de la citoyenneté du Canada, la Journée du drapeau canadien et le Canada en fête. En 2004–2005, une ressource éducative ayant pour thème *Cultiver son attachement au Canada* sera produite. Ciblant les jeunes de 9 à 11 ans, cette ressource vise à promouvoir une citoyenneté active, l'engagement social et les valeurs communes qui ont façonné le Canada.

En 2004–2005, CIC poursuivra la promotion du Certificat du mérite civique dans les collectivités ainsi qu'auprès des députés, des sénateurs, des municipalités et des médias ethniques. Cette récompense, qui souligne les efforts exceptionnels faits par des Canadiens pour aider les nouveaux arrivants, sera présentée l'année suivante.

21 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/vivre/peai-2.html.

22 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/vivre/accueil-f1.html.

23 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/vivre/fiche-09.html.

24 Pour plus de renseignements, voir citzine.ca/issue.php?lng=e&issue=v02i02&art=index.

CIC maintient également *Citizine*, un site Web à l'intention des jeunes abordant tous les trois mois des thèmes différents liés aux valeurs, aux pratiques, aux droits et responsabilités liés à la citoyenneté. En 2004–2005, les thèmes traités seront la justice, les arts, la participation civique, ainsi que les droits de la personne et la paix.

En outre, CIC élargira ses relations avec d'autres ministères fédéraux pour mieux faire connaître des campagnes importantes, comme la Semaine de la citoyenneté et le Canada en fête. Pour atteindre cet objectif, il veillera notamment à établir des liens sur des sites Web, à faire de la publicité en temps opportun et à diffuser plus largement le matériel imprimé. CIC étudiera également de nouveaux moyens de promouvoir les ressources éducatives (p. ex. le *Guide d'activités pédagogiques*) et les différentes activités (comme les cérémonies de réaffirmation de la citoyenneté).

Le Bureau des conférenciers immigrants, un projet réalisé en partenariat avec Patrimoine canadien, amorcera sa quatrième phase en 2004–2005. Visant à renseigner les Canadiens sur les multiples contributions des immigrants au Canada, ce programme permet à des immigrants de présenter des exposés sur leur expérience de nouvel arrivant dont ils font ressortir les défis et les succès. Le Bureau des conférenciers immigrants s'est déjà établi avec succès à Toronto et à Vancouver. Au cours du prochain exercice, CIC étendra l'initiative à Halifax et à Winnipeg.

De plus, CIC travaillera avec ses partenaires pour élaborer une stratégie visant à renforcer le rôle joué par les juges de la citoyenneté à l'égard de la promotion. En collaboration avec le Comité interministériel de promotion de la citoyenneté, CIC peaufinera et élargira cette stratégie de promotion en fonction de toute nouvelle mesure législative qui pourrait renforcer le rôle d'information des juges de la citoyenneté.

Résultat stratégique 4 :
Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour
gérer l'accès au Canada

Dépenses prévues et équivalents temps plein			
Dépenses prévisionnelles 2003–2004*	Dépenses prévues 2004–2005*	Dépenses prévues 2005–2006*	Dépenses prévues 2006–2007*
195,4 M \$	178,9 M \$	165,2 M \$	155,6 M \$
1 576 ETP	1 397 ETP	1 351 ETP	1 329 ETP

* Le montant estimatif de la somme qui doit être transférée à l'ASFC a été défalqué des dépenses prévues.

Explication des changements : les dépenses prévues pour 2004–2005 sont en baisse, en raison surtout d'une réduction des ressources consacrées à la carte de résident permanent.

Introduction

Pour gérer l'accès au Canada, il faut élaborer des politiques, des programmes et des procédures qui, d'une part, préserveront l'intégrité des programmes canadiens d'immigration, de protection des réfugiés et de citoyenneté, et qui, d'autre part, protégeront la santé des Canadiens et assureront leur sécurité. CIC s'efforce d'aider les immigrants, réfugiés, étudiants, travailleurs temporaires et visiteurs légitimes à entrer plus efficacement au Canada, mais il doit également se concentrer sur les politiques et procédures empêchant les individus interdits de territoire d'entrer au pays, d'y transiter ou d'y séjourner (en collaboration avec l'ASFC).

L'orientation fonctionnelle des activités découlant de ce résultat stratégique émane maintenant de la nouvelle Direction générale de l'admissibilité de CIC. Celle-ci bénéficie de la participation active de la Région internationale et des Services médicaux, ainsi que de leurs réseaux nationaux et internationaux. Y collaborent également de près la Direction générale de la gestion et des technologies de l'information, le Réseau de services du Ministère et les bureaux régionaux de CIC au Canada ainsi que les points de service à l'étranger.

Par suite de la restructuration du gouvernement fédéral, annoncée le 12 décembre 2003, la responsabilité des fonctions de renseignement et d'exécution de la loi se rapportant à l'entrée au Canada a été transférée à la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), qui fait partie du nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPC). Les activités visées sont les suivantes : (i) intercepter les étrangers qui cherchent à entrer au Canada sans les documents requis; (ii) détenir les contrevenants à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; (iii) renvoyer les individus interdits de territoire, en particulier les criminels et les personnes présentant un risque pour la sécurité. CIC conserve toutefois la responsabilité de fonctions importantes de la gestion de l'accès au Canada, notamment la politique d'admissibilité, l'intégrité des programmes, la politique relative aux visas, les questions de migrations internationales se rapportant à l'admissibilité et le traitement des cas au Canada et à l'étranger.

Les partenariats stratégiques, tant au pays qu'à l'échelle internationale, sont essentiels à l'obtention de ce résultat stratégique. CIC collabore de près avec d'autres ministères et organismes fédéraux, tels que la nouvelle

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et le ministère des Affaires étrangères, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autorités locales. Le caractère international des migrations oblige aussi à établir d'étroites relations avec les gouvernements étrangers (en particulier avec les États-Unis, l'UE et l'Australie), des organismes internationaux (surtout ceux qui sont associés aux Nations Unies) ainsi qu'avec les autorités sanitaires du monde entier.

L'une des principales activités prévues pour la période de planification consiste donc à établir de nouveaux partenariats et à consolider ceux qui existent déjà (tant au Canada qu'à l'étranger) afin d'obtenir que les partenaires collaborent et se concertent face aux questions migratoires. Au Canada, la priorité première de CIC est de bâtir les relations qu'il entretiendra avec la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). À l'échelle internationale, CIC tâchera surtout de renforcer ses relations avec les services correspondants du département américain de la Sécurité intérieure, établi en mars 2003.

Pour gérer efficacement l'accès au Canada, CIC ne néglige aucun effort pour étayer ses stratégies sur l'utilisation de renseignements et de documents fiables pour établir l'identité de ses clients; il applique également un processus de surveillance et de contrôle médical efficace. Différentes mesures sont prises à cette fin : adoption de modalités d'échange d'information efficaces, utilisation d'outils pratiques, perfectionnement du personnel et saine gestion du risque. De plus, le Ministère étudie constamment la façon dont les nouvelles technologies pourraient accroître son efficacité.

Rehausser la confiance dans l'intégrité des documents et l'identification des clients

Au cours de la période de planification, CIC tâchera de rehausser la confiance dans l'intégrité des documents et l'identification des clients.

En 2003–2004, CIC a mis en place la nouvelle carte de résident permanent. Depuis le 31 décembre 2003, tous les résidents permanents (RP) qui se déplacent à l'étranger sont tenus d'obtenir ce document pour être en mesure de revenir au Canada à bord d'un transporteur commercial. La carte de résident permanent vise à protéger les Canadiens contre l'emploi frauduleux de documents d'immigration, tout en facilitant l'identification des résidents permanents légitimes et en protégeant les renseignements personnels des personnes ayant acquis le statut de résident permanent. Le Ministère continuera de surveiller la mesure dans laquelle la carte de résident permanent contribue à accroître la sécurité frontalière et publique.

Comme le vol et l'utilisation frauduleuse des pièces d'identité suscitent des inquiétudes de plus en plus vives, les gouvernements doivent envisager de recourir aux technologies de pointe pour vérifier l'identité, le statut et l'admissibilité aux divers programmes. Ainsi, les pays du G8 ont annoncé récemment leur intention d'accélérer le développement des technologies biométriques pour les déplacements à l'étranger. Plus précisément, la nouvelle loi en vigueur aux États-Unis, qui impose le recours à la biométrie, peut avoir des conséquences importantes pour tous les étrangers souhaitant entrer dans ce pays, y compris les Canadiens.

CIC, de concert avec l'ASFC, continue d'étudier la possibilité d'utiliser des identificateurs biométriques. Le Ministère continuera aussi d'étudier comment la biométrie et d'autres technologies pourraient aider à mieux établir l'identité des clients et à améliorer l'intégrité des documents.

Élément fondamental du processus décisionnel, la gestion de l'identité a une incidence sur tous les points de services. Comme cette activité a une portée qui dépasse le Ministère, CIC entend établir des relations plus étroites avec ses partenaires fédéraux et provinciaux dans ce dossier. En collaboration avec le Bureau des passeports des Affaires étrangères et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), CIC prévoit soumettre à une analyse critique la méthode actuellement utilisée pour établir l'identité des clients, le lien qui existe entre cette méthode et le rapport de décision subséquent (c.-à-d. le document), ainsi que la méthode de vérification utilisée. CIC collabore également avec ces partenaires fédéraux dans le dossier plus général de la politique d'identité.

aspects à améliorer non seulement pour rehausser la qualité du service offert par les médecins désignés, mais aussi pour assurer le respect des principes modernes de gestion. Conformément à un cadre général de contrôle de gestion des médecins désignés, un système de vérification et d'évaluation a été mis à l'essai. Ce projet a consisté en une autoévaluation effectuée par plus de 1 200 médecins désignés, ainsi qu'en une évaluation et une vérification réalisées sur place à l'aide d'outils d'analyse innovateurs. CIC continuera de travailler à l'établissement d'indicateurs de rendement et de normes de service, afin de maximiser les avantages conférés par les médecins désignés dans le cadre de l'examen médical réglementaire.

Contrôle médical

L'admission de personnes en bonne santé est essentielle pour garantir la santé et la sécurité de la population canadienne. La détection précoce des maladies infectieuses et l'isolement des personnes atteintes de certaines affections permet une gestion plus efficace des questions de santé au Canada. En 2004–2005 et au cours des années suivantes, CIC continuera de soumettre les personnes admissibles à un contrôle médical.

Pour remplir les exigences sanitaires énoncées dans les lois fédérales sur l'immigration et la santé publique, CIC fournit des services d'évaluation médicale partout au Canada et dans le monde entier, en collaboration avec Santé Canada et avec d'autres partenaires nationaux et internationaux pour les dossiers d'immigration au Canada.

La détection des maladies infectieuses des candidats commence par l'examen médical réglementaire de l'Immigration. Le médecin désigné, un médecin local que désigne CIC, effectue l'examen réglementaire; il joue ainsi un rôle important puisqu'il est le premier point de contact du demandeur. Pour renforcer ce processus, en 2004–2005, CIC a dégagé des

Bâtir le nouveau ministère par la mise en œuvre de la gestion moderne

Introduction

Une composante essentielle de la priorité « Bâtir le nouveau ministère », que s'est fixée CIC pour 2004–2005, concerne le plan d'action sur la gestion moderne, qu'il a adopté pour répondre aux besoins du gouvernement et aux attentes de la population canadienne.

Les façons de faire de l'ensemble de l'organisation ont été transformées. Par sa détermination d'appliquer les principes et les pratiques de la gestion moderne, le Ministère se donne la capacité de gérer efficacement ses programmes, services et fonctions grâce à une affectation optimale de ses ressources. Comme elle oriente le renouvellement dynamique de l'organisation et qu'elle prépare ainsi CIC à s'adapter aux forces du changement, la gestion moderne favorise l'adoption d'une approche intégrée à l'égard de la gestion des programmes, politiques et activités, et elle soutient la mise au point des outils, systèmes, méthodes et contrôles requis.

Pour piloter la modernisation de ses pratiques de gestion, CIC a créé en 2000 le Bureau de gestion moderne. Sous la gouverne d'un comité directeur composé de cadres supérieurs, ce bureau coordonne les priorités du Ministère en matière de gestion moderne et est chargé d'assurer un suivi et de présenter des rapports périodiques sur les progrès accomplis au moyen du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) établi par le Conseil du Trésor.

Initiatives de gestion moderne

En décembre 2002, CIC a lancé, sur le thème de la gestion moderne, un plan d'action pluriannuel exhaustif en vue d'améliorer la capacité de gestion de l'ensemble du Ministère. Ce plan cible sept aspects à améliorer : leadership stratégique, gouvernance et

orientation fonctionnelle, gestion des risques, gestion financière, information de gestion intégrée, valeurs et éthique et gestion des ressources humaines.

En s'appuyant sur son plan d'action, CIC a mis en place de nouvelles structures de gouvernance, consolidé sa capacité de gérer les coûts et les risques, renforcé la reddition de comptes par l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, amélioré sa planification stratégique par l'adoption d'un processus d'analyse du contexte, et mis en place un processus intégré pour planifier les activités et les ressources.

En 2004–2005, CIC continuera d'appliquer son plan d'action pour une gestion moderne. L'un des grands objectifs poursuivis est de mieux faire connaître les principes et pratiques de la gestion moderne dans l'ensemble du Ministère et de promouvoir une culture d'amélioration continue. Au moment où il intégrera toutes les composantes de la gestion moderne, le Ministère accordera une importance accrue à la gestion des ressources humaines, au principe d'une administration rigoureuse, à la gestion axée sur les résultats, et à l'amélioration de la reddition de comptes.

En décembre 2002, CIC a adopté un cadre de gestion intégrée des risques afin de commencer à gérer systématiquement les risques auxquels l'exposaient ses activités. Ce cadre comprenait des éléments permettant à CIC de déceler, évaluer et atténuer les risques. Il établissait les principes à suivre, clarifiait les rôles et responsabilités et fournissait un modèle générique pour la gestion des risques. Lorsqu'elle sera entièrement mise en application, cette approche aidera le Ministère à prendre des décisions plus avisées au sujet des risques stratégiques, opérationnels et financiers

qu'il est en mesure de maîtriser et à mieux réagir aux risques hors de sa maîtrise.

En 2004–2005, CIC établira un profil de risque de l'organisation, une importante activité destinée à consolider ses processus de planification et de gestion. Le profil signalera les principaux domaines où les risques sont susceptibles d'avoir de profondes répercussions sur la capacité du Ministère de réaliser les résultats stratégiques et les objectifs visés. Le Ministère continuera également d'appliquer sa stratégie de formation afin d'obtenir, à la faveur d'un changement de culture, un effectif et un environnement « soucieux des risques ». La stratégie vise à mieux faire comprendre en quoi consiste la gestion des risques et à constituer les compétences nécessaires pour mettre l'initiative en œuvre à l'échelle du Ministère.

CIC a adopté en 2002–2003 une approche intégrée à l'égard de la planification ministérielle. Afin d'améliorer la reddition de comptes, de favoriser l'établissement de liens entre les secteurs et de regrouper un large éventail de stratégies pour réaliser les priorités du Ministère, CIC a amélioré sa façon de planifier en mettant en œuvre, en 2003–2004, un cadre de planification intégrée des activités et des ressources. Axée sur les stratégies conçues pour réaliser les priorités du Ministère, la planification se fonde maintenant sur l'analyse du contexte et tient compte de facteurs liés aux aspects financiers, aux ressources humaines, à l'informatique et aux communications.

Pour favoriser l'application de principes de gestion axée sur les résultats à toutes les activités du Ministère, CIC a mis au point un Plan d'action sur la mesure du rendement en 2003–2004. Après avoir d'abord privilégié la formation et la participation au sein du Ministère, CIC mettra maintenant l'accent sur l'élaboration des indicateurs et des mesures afférentes aux Cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) et aux Cadres de responsabilisation, de risque et de vérification (CRRV) pour veiller à la

cohérence des objectifs du Ministère. Un objectif important est d'élaborer et de renforcer les mesures de rendement et l'évaluation en bonne et due forme des programmes pour porter au maximum leur efficacité.

CIC continuera d'utiliser le Cadre de responsabilisation de gestion (CRCG) au cours de la période couverte par ce rapport. Outil général favorisant l'excellence organisationnelle, ce cadre clarifie les liens qui existent entre les différents projets d'amélioration de la gestion et précise les indicateurs et mesures qui servent à évaluer le rendement et les résultats organisationnels au fil du temps.

Dans le cadre d'une initiative menée à l'échelle du gouvernement pour améliorer la reddition de comptes et les rapports présentés au Parlement et aux Canadiens et faciliter la prise de décisions relatives aux dépenses et aux réaffectations, CIC élabore actuellement une Architecture d'activités de programmes (AAP). L'AAP est un cadre qui relie les programmes du Ministère et leurs activités aux résultats stratégiques, et qui précise les renseignements financiers et non financiers pertinents, y compris les indicateurs de rendement. À l'avenir, l'AAP servira de base pour mesurer le rendement et les résultats du Ministère, et présenter des rapports à ce sujet.

En 2004–2005, CIC continuera également d'effectuer la vérification interne des fonctions de gestion, conformément à son plan d'évaluation axé sur le risque pour les services d'assurance et de consultation. Ce plan garantit que les cadres supérieurs obtiennent, en temps opportun, des assurances objectives et des conseils sur des questions importantes, telles que les méthodes de gestion des risques et les cadres et méthodes de contrôle, ainsi que des renseignements sûrs pour la prise de décisions et la présentation de rapports. CIC peut ainsi repérer les possibilités de procéder à des changements stratégiques pour favoriser l'obtention de ses résultats stratégiques.

L'initiative de gestion des coûts est une activité maîtresse du plan d'action de CIC en matière

de gestion financière. Lancée en 2002–2003, cette initiative a pour objet d'établir et de maintenir un modèle de gestion des coûts qui intègre les renseignements tirés des systèmes fonctionnels et des systèmes ministériels de CIC. En appliquant la méthode des coûts par activité, CIC peut faire ressortir le rapport entre les résultats obtenus et les ressources engagées. Un modèle initial fondé sur les données de l'exercice 2001–2002 a été achevé et est en voie d'être mis à jour pour tenir compte des modifications apportées aux façons de faire et des nouvelles données sur les coûts de l'exercice 2002–2003. Ce modèle fournit à CIC des données de meilleure qualité pour les besoins de la planification stratégique et la prise de décisions opérationnelles. La reddition de comptes s'en trouvera ainsi globalement améliorée. En 2004–2005, CIC prévoit poursuivre son analyse du lien entre les données financières et les données sur le rendement.

En 2004–2005, CIC élaborera un plan d'action global en vue d'améliorer la qualité et la cohérence des données. Ce plan consistera à mettre en œuvre la nouvelle Politique sur la gestion de l'information gouvernementale (GIG); il clarifiera les responsabilités, précisera les rôles et les attributions, et indiquera les méthodes et les outils qu'il convient d'utiliser pour gérer les données. En favorisant la production de rapports plus exacts, cohérents et dignes de foi au sein du Ministère, ce plan devrait permettre d'accroître la reddition de comptes dans l'ensemble du Ministère.

La Stratégie des solutions fonctionnelles du Ministère a pour objet d'améliorer les processus fonctionnels en se concentrant sur l'innovation, l'établissement des priorités et la rationalisation. Une structure de gouvernance des investissements évaluera les études de rentabilisation pour s'assurer qu'elles correspondent aux objectifs stratégiques de CIC, validera la conception des processus fonctionnels et

formulera des recommandations pour le financement et la réaffectation.

Le Système mondial de gestion des cas²⁵ (SMGC) est un volet essentiel de l'infrastructure, grâce auquel CIC peut respecter ses priorités et obtenir ses résultats stratégiques. Le SMGC est un programme quinquennal conçu pour remplacer les systèmes fonctionnels désuets de CIC par un système intégré et automatisé de gestion des cas appuyant les services que CIC offre à sa clientèle. Le SMGC rendra le système de gestion des cas de CIC plus sécuritaire et plus efficace en améliorant l'intégrité du programme, l'efficacité globale et la prestation des services à la clientèle. Il aidera en outre CIC à communiquer et à échanger des données avec ses partenaires, et fournira l'information nécessaire pour assurer l'efficacité de ses activités et de saines décisions de gestion. C'est sur le SMGC que CIC se fondera pour appuyer le projet Gouvernement en direct et les nouvelles initiatives, tirer parti des nouvelles technologies et intégrer ultérieurement d'autres mesures de sécurité.

CIC a amorcé les travaux de développement du SMGC en 2003–2004 en fonction des exigences ministérielles et à l'aide de logiciels commerciaux pour les fonctions de base. Le SMGC sera installé en trois phases, la dernière devant se terminer le 31 décembre 2005. La première phase, prévue pour septembre 2004, sera axée sur les fondements généraux du système et sur les bureaux de la citoyenneté du Canada et le centre de traitement des demandes de citoyenneté à Sydney. CIC entamera également la deuxième installation, dans les missions à l'étranger. CIC élabore actuellement une stratégie de mesure du rendement en vue d'effectuer une évaluation en profondeur du projet.

Conformément à l'engagement général du gouvernement fédéral de mettre en œuvre le projet Gouvernement en direct, destiné à

25 Pour plus de renseignements, voir www.cic.gc.ca/francais/ministere/smgc.html et www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/03/0311-f.html.

améliorer les services par le recours aux nouvelles technologies de l'information, CIC a mis au point un système électronique portant sur l'état de la demande du cyberclient (e-EDC). Grâce à ce système, les clients qui ont présenté une demande de résidence permanente au Canada, de carte de résident permanent ou encore d'octroi ou de preuve de citoyenneté peuvent savoir où en est le traitement de leur demande, en ligne et de façon sécuritaire. En 2004–2005, CIC apportera des améliorations au système pour en assurer la robustesse et la stabilité.

À l'automne 2003, afin de favoriser les services axés sur les citoyens, CIC a regroupé ses télé-centres au pays en un seul point de service. En 2004–2005, il analysera les appels en vue de réduire le nombre d'appels à répétition. CIC étudiera, d'autre part, des moyens d'aider les non-Canadiens à avoir plus facilement accès à l'information et aux services; il continuera à cette fin de participer au projet Passerelle Canada international, par l'intermédiaire du groupe de services *Se rendre au Canada / Nouveaux arrivants au Canada*²⁶. Cette initiative repose sur la participation active de 13 ministères et organismes fédéraux et l'étroite collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux et des fournisseurs de services d'ONG.

Le programme de CIC pour les valeurs et l'éthique est reconnu pour être à l'avant-garde de ce qui se fait au sein du gouvernement fédéral dans ce domaine. Pour encourager ses employés à tenir un dialogue sur les valeurs et l'éthique, et les amener à suivre ces principes dans l'exercice de leurs fonctions, le Ministère a conçu des outils au cours des deux dernières années, et en a fait la promotion. Il a ainsi préparé une trousse d'outils à l'intention des gestionnaires pour promouvoir le dialogue et la prise de décisions éthiques; il a constitué un répertoire de cas présentant des dilemmes

d'ordre éthique; et il a mis au point un cours d'une journée sur le leadership et la prise de décisions éthiques, qui sera donné à titre d'essai en 2004–2005.

En 2004–2005, l'une des priorités essentielles du programme pour les valeurs et l'éthique sera d'intégrer le nouveau Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique du Canada (entré en vigueur en septembre 2003) à la formation portant sur les activités, le leadership et l'orientation. Le Code précise la relation qui doit exister entre les élus et les fonctionnaires, ainsi que les valeurs fondamentales et principes d'éthique qui doivent guider les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

CIC a commencé à moderniser sa gestion des ressources humaines en 2003–2004. Des stratégies ont été élaborées pour renforcer la reddition de comptes, redéfinir la délégation des pouvoirs de dotation, intégrer la planification des ressources humaines à la planification des activités, accorder plus d'importance au perfectionnement professionnel et à la formation, faire progresser l'équité en matière d'emploi et améliorer la maîtrise des langues officielles au sein du Ministère, ainsi que faire connaître les objectifs aux employés.

Maintenant que la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*²⁷ est en vigueur, CIC intensifiera ses efforts pour faire avancer les réformes touchant l'embauche et la gestion du personnel et pour donner suite à son engagement à l'égard de l'apprentissage continu et du perfectionnement professionnel. Outre la formation des gestionnaires et la mise en commun de pratiques exemplaires, les principales activités de 2004–2005 incluront l'élaboration ou la mise à jour d'instruments et de méthodes (c.-à-d. des politiques, lignes directrices et cadres de gestion des ressources humaines). Afin d'améliorer la formation, CIC préparera, à l'intention des gestionnaires, une

26 Pour plus de renseignements, voir www.canada.gc.ca et cliquer sur « Non-Canadiens », puis sur « Se rendre au Canada ».

27 Pour plus de détails, voir www.hrma-agrh.gc.ca/hrmm-mgrh/index_f.asp.

trousse d'outils sur les changements entraînés par l'entrée en vigueur de la Loi et sur certains aspects non législatifs (p. ex. les relations de CIC avec les agents négociateurs).

Partenariats stratégiques et initiatives interministérielles

Introduction

CIC estime que ses activités liées aux partenariats et à la consultation et ses initiatives horizontales font partie intégrante de ses politiques et de ses programmes. Il poursuivra activement la consultation et le dialogue en matière d'immigration avec d'autres ministères fédéraux et avec les gouvernements des provinces et des territoires (tant multilatéralement que bilatéralement). Ces activités permettront de mieux orienter le processus de planification national ainsi que les travaux des comités chargés des politiques. Les deux niveaux de gouvernement pourront par ailleurs ainsi planifier et coordonner plus efficacement les activités et les services liés à l'immigration.

CIC établit également des liens entre ses politiques et programmes et les priorités plus générales du gouvernement. Pour ce faire :

- i) il coordonne l'élaboration d'une politique stratégique qu'il entend appliquer à long terme et de façon suivie;
- ii) il surveille et évalue les conséquences des politiques générales de l'ensemble du gouvernement ainsi que celles des grandes initiatives;
- iii) il participe aux travaux des comités interministériels;
- et iv) il gère les principaux dossiers horizontaux.

Par exemple, l'alinéa 94.2f) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* oblige CIC à inclure une analyse comparative entre les sexes des répercussions de cette loi dans son rapport annuel au Parlement. Cette obligation de rapport est conforme à l'engagement que le

Canada a pris, envers les Canadiens et la communauté internationale, de veiller à ce que les programmes et les politiques concourent à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Tous les ans, CIC élabore et gère un plan de recherche ministériel, des projets d'infrastructure de données et des contrats de recherche avec des spécialistes externes (universitaires, consultants). Il effectue également des recherches conjointement avec Statistique Canada, d'autres ministères fédéraux, des provinces et des municipalités. En 2004–2005, CIC s'emploiera à accroître et à élargir ses travaux de recherche de manière à informer les décideurs sur les résultats des immigrants et à contribuer ainsi à l'établissement de politiques et de programmes efficaces. Il effectuera par exemple, sur les immigrants, des recherches concernant la connaissance des langues officielles et la pauvreté.

CIC entend également continuer de promouvoir la recherche universitaire, et d'encourager les décideurs à en utiliser les résultats pour élaborer des politiques destinées à gérer l'immigration et la diversité en milieu urbain, par le biais du projet Metropolis²⁸. Il continuera également de participer activement à un forum international (qui comporte des partenariats avec des décideurs et des chercheurs de plus de 20 pays) consacré à la recherche comparative et à l'élaboration de politiques sur les migrations, la diversité

28 Pour plus de renseignements, voir: www.Canada.metropolis.net.

culturelle et les défis que pose l'intégration des immigrants en milieu urbain, au Canada et partout dans le monde.

Renforcer les politiques et les partenariats en matière de migrations internationales

Pour réaliser sa priorité « Affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales », CIC surveille les migrations internationales afin de prévoir et d'évaluer leurs incidences possibles sur le programme d'immigration du Canada.

CIC a formulé, dans des enceintes internationales, des objectifs pour assurer l'intégrité des programmes et améliorer la gestion des migrations. Sur le plan international, les principaux enjeux consistent à établir un rapprochement dans le débat Nord-Sud, à protéger les droits de la personne des migrants, à améliorer la structure de gouvernance établie à l'échelle internationale pour assurer la protection efficace des réfugiés, ainsi qu'à promouvoir les politiques d'intégration du Canada en vue d'influencer d'autres pays.

En 2004–2005, CIC présidera le Processus de Puebla (aussi connu sous le nom de Conférence régionale sur les migrations) ainsi que les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie (CIG). Le Ministère continuera aussi de participer activement à d'autres forums et débats internationaux, notamment : l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Conférence des quatre nations (CQN), le Sommet des Amériques (SDA), l'Union européenne (UE), l'Organisation

internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des États américains (OEA). CIC entretient également des relations bilatérales avec des pays clés.

Conformément à l'engagement du gouvernement de tenir, dans le monde, un rôle important qui lui soit propre, le Canada a décidé de faire partie de la Commission mondiale sur les migrations internationales, lancée en décembre 2003 par le Secrétaire général de l'ONU. La Commission doit faire rapport au Secrétaire général d'ici juin 2005 sur la question des migrations internationales, pour préciser son mandat et sa structure.

En outre, en partenariat avec Santé Canada, CIC a mis sur pied un groupe de travail sur la santé des migrants. Ce dernier élaborera un plan d'action stratégique dans ce domaine, afin de moderniser les politiques et les méthodes appliquées au Canada. Le groupe de travail fera connaître les résultats de ses activités à l'automne 2004.

Renforcer les partenariats intergouvernementaux

Comme l'immigration est un domaine de compétence partagée avec les provinces, la collaboration intergouvernementale est d'une importance décisive pour l'atteinte des objectifs de CIC. En leur qualité de principaux partenaires stratégiques, les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent un bon nombre des programmes qui soutiennent les immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile²⁹.

L'article 8 de la LIPR permet au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de conclure des accords avec les provinces afin de coordonner et d'appliquer des politiques et des programmes d'immigration. Les accords conclus avec les provinces et territoires énoncent les responsabilités précises de chaque

29 Pour plus de renseignements sur les accords fédéraux-provinciaux, voir www.cic.gc.ca/francais/politiques/fedprov.html.

partie et établissent des mécanismes pour que les provinces et territoires puissent contribuer à l'établissement des politiques et programmes d'immigration.

À ce jour, des accords de collaboration bilatéraux ont été signés avec neuf provinces et un territoire : Québec, Manitoba, Saskatchewan, Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Alberta et Nouvelle-Écosse. Par ailleurs, le Ministère a signé, le 7 mai 2004, une lettre d'intention avec le Gouvernement de l'Ontario, pavant la voie à la conclusion d'un accord Canada-Ontario sur l'immigration en 2004-2005.

CIC tient à maintenir de solides partenariats avec les provinces et les territoires, et cela tant sur le plan bilatéral que multilatéral. En plus de recourir aux mécanismes de consultation en place, CIC compte chercher au cours des années à venir d'autres possibilités de consulter ses partenaires provinciaux et territoriaux, et de collaborer avec eux. On utilisera, à cette fin, les mécanismes de consultation qui existent déjà au niveau du sous-ministre adjoint, la Table de planification de l'immigration (qui sert entre autres de cadre pour la tenue de consultations sur le plan d'immigration annuel), de même que les groupes de travail fédéraux-provinciaux/territoriaux.

CIC continuera de travailler avec les provinces, les territoires, les secteurs privé et bénévole en vue d'établir de nouveaux partenariats avec les collectivités, notamment les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer. Les gouvernements collaboreront à la réduction des obstacles que doivent surmonter de nombreux immigrants pour entrer sur le marché du travail, d'accorder la priorité à la sélection de travailleurs hautement qualifiés, et d'amener les employeurs à prendre part aux efforts faits pour reconnaître les titres de compétence acquis à l'étranger. CIC et ses partenaires provinciaux et territoriaux se sont engagés à mettre en œuvre des stratégies de régionalisation de l'immigration. Ces stratégies visent à maximiser les avantages économiques et

sociaux de l'immigration partout au Canada en encourageant les nouveaux arrivants à s'établir en milieu rural ou dans des petits centres.

Accroître la collaboration interministérielle

En collaborant avec d'autres ministères fédéraux pour relever les défis et tirer parti des avantages offerts sur le plan horizontal, le Ministère a adopté une approche stratégique à l'égard de l'élaboration des politiques qui lui a permis d'appuyer les principaux engagements du gouvernement canadien (en ce qui concerne, par exemple, les compétences et l'apprentissage, l'innovation et la cohésion sociale).

Sur le plan des politiques, les principales activités consisteront au cours de la période de planification à continuer de collaborer avec nos partenaires stratégiques en vue de réaliser les objectifs plus généraux du gouvernement, à savoir : renforcer les assises sociales du Canada, bâtir une économie du XXI^e siècle, et renforcer le rôle du Canada dans le monde. CIC contribuera à l'atteinte des grands objectifs du gouvernement, à moyen et à long termes, en misant sur la collaboration de ses partenaires stratégiques.

De concert avec ses partenaires, CIC élaborera un cadre nationale de l'immigration pour améliorer constamment la situation des immigrants (c.-à-d. une intégration plus rapide et mieux réussie des nouveaux arrivants dans la société et le marché du travail canadiens).

Intégrer les facteurs propres à chaque sexe et liés à la diversité dans les activités de CIC

Au cours des cinq prochaines années, CIC continuera d'intégrer progressivement l'analyse comparative entre les sexes (ACS) à ses politiques, programmes et processus législatifs. Pour ce faire, il a mis au point un cadre stratégique pour l'ACS, qui précise les obligations et les responsabilités et présente un schéma illustrant les principes sous-jacents. Ce

document établit les grandes lignes à suivre pour, conformément à la loi, présenter annuellement au Parlement un rapport faisant état de l'incidence de la LIPR et de son règlement d'application sur les hommes et les femmes. Il est prévu que le cadre stratégique sera mis en œuvre en 2004–2005 et que des outils et méthodes seront préparés pour guider la planification et la préparation de rapports. Un examen approfondi de ce cadre est prévu pour 2010.

Le cadre stratégique prévoit quatre initiatives interdépendantes destinées à améliorer la capacité, le rendement et la présentation de rapports sur l'ACS, soit : i) l'établissement, par les directions générales, de plans pour intégrer l'ACS à leurs activités; ii) la définition des mesures à prendre pour respecter l'obligation de faire rapport sur la LIPR; iii) la préparation d'un compte rendu d'ACS sur les incidences de la LIPR pour les besoins du rapport annuel au Parlement; iv) un bilan annuel des progrès réalisés en matière d'ACS, qui servira d'outil d'apprentissage et de gestion.

Un examen en profondeur de la stratégie de formation d'ACS est en cours. CIC continuera de donner une formation dans ce domaine conformément à la stratégie qu'il a adoptée pour accroître sa capacité. Des priorités concurrentes et des ressources limitées commandent toutefois d'offrir une formation plus ciblée et plus stratégique. Au cours de l'année qui vient, la formation sera directement liée au cadre stratégique, à l'obligation faite aux directions générales de préparer des plans d'ACS, ainsi qu'à la rédaction d'un guide ministériel sur l'ACS qui complétera la formation offerte sur l'élaboration des politiques. Seront également étudiés les moyens de soutenir les personnes qui ont suivi la formation en ACS, pour qu'elles puissent maintenir leurs connaissances et compétences.

Effectuer des recherches stratégiques pour contribuer à l'élaboration des politiques et des programmes

Pour prendre des décisions éclairées quant aux orientations à suivre et aux programmes à concevoir, il faut pouvoir s'appuyer sur des recherches objectives et effectuées en temps opportun. En élargissant l'utilisation des résultats des recherches, il sera possible de mieux comprendre les liens entre la sélection des immigrants et l'intégration à la société canadienne, tout comme des questions plus générales concernant la situation démographique canadienne, les besoins du marché du travail et la cohésion sociale. Ces recherches devraient notamment renseigner sur la connaissance des langues officielles, la situation des immigrants vivant dans la pauvreté et la dynamique de l'intégration.

Les recherches stratégiques de base que CIC accomplira au cours des prochaines années consisteront essentiellement à analyser les principaux ensembles de données qui sont disponibles depuis peu, notamment l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), les données sur la performance économique contenues dans la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), et le recensement de 2001. En 2004–2005, CIC continuera d'étudier les résultats produits par l'ELIC; il compte aussi utiliser les données de la BDIM pour enrichir sa série de rapports sur les résultats économiques des immigrants, afin d'appuyer davantage les programmes fédéraux et provinciaux d'immigration. Par ailleurs, le Ministère est en voie d'établir, en se fondant sur les résultats du recensement de 2001, le portrait des nouveaux immigrants du Canada ainsi qu'un ensemble de 13 profils consacrés aux principales agglomérations urbaines. La série des profils des nouveaux immigrants des régions métropolitaines de recensement renseignera sur l'origine et les antécédents des immigrants, la structure de la famille et du ménage, la participation à la vie économique, le revenu et le logement.

Un deuxième objectif du programme de recherche prévu pour 2004–2005 sera d'améliorer l'utilisation de l'information stratégique à CIC. Les activités menées à cette fin consisteront notamment à : commencer à évaluer les répercussions de l'immigration sur l'offre de main-d'œuvre au Canada; faire servir les résultats préliminaires de l'enquête menée sur les connaissances linguistiques des nouveaux citoyens à l'élaboration des politiques; concevoir une stratégie pour améliorer l'information dont dispose le Ministère pour analyser le parrainage des membres de la famille.

La communication et la diffusion sont essentielles à la réussite de toutes les initiatives susmentionnées. CIC s'efforce de susciter des discussions éclairées sur les questions d'immigration et il continuera de se rapprocher des secteurs public et privé. En 2004–2005, il remaniera la publication vedette du Ministère, *Faits et chiffres*, afin de mettre à profit le succès de *L'Observateur*, une publication trimestrielle lancée l'an dernier et affichée sur Internet.

Promouvoir la recherche universitaire nationale et internationale, et les échanges avec les décideurs

CIC est déterminé à promouvoir la recherche universitaire et à encourager les décideurs à en utiliser les résultats pour établir des orientations dans des domaines touchant l'immigration et la diversité, en particulier en milieu urbain au Canada. Le projet Metropolis est financé par un consortium de ministères et d'organismes fédéraux englobant CIC, le Conseil de recherches en sciences humaines, Patrimoine canadien, Condition féminine Canada, Ressources humaines et Développement des compétences, Statistique Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Sécurité publique et Protection civile Canada, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Justice du Canada, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et l'Agence de promotion économique

du Canada atlantique. Chaque membre du consortium a convenu d'accorder une aide financière annuelle au projet, quoiqu'ils n'aient pas tous garanti leur soutien pour toute la durée de cette phase du projet.

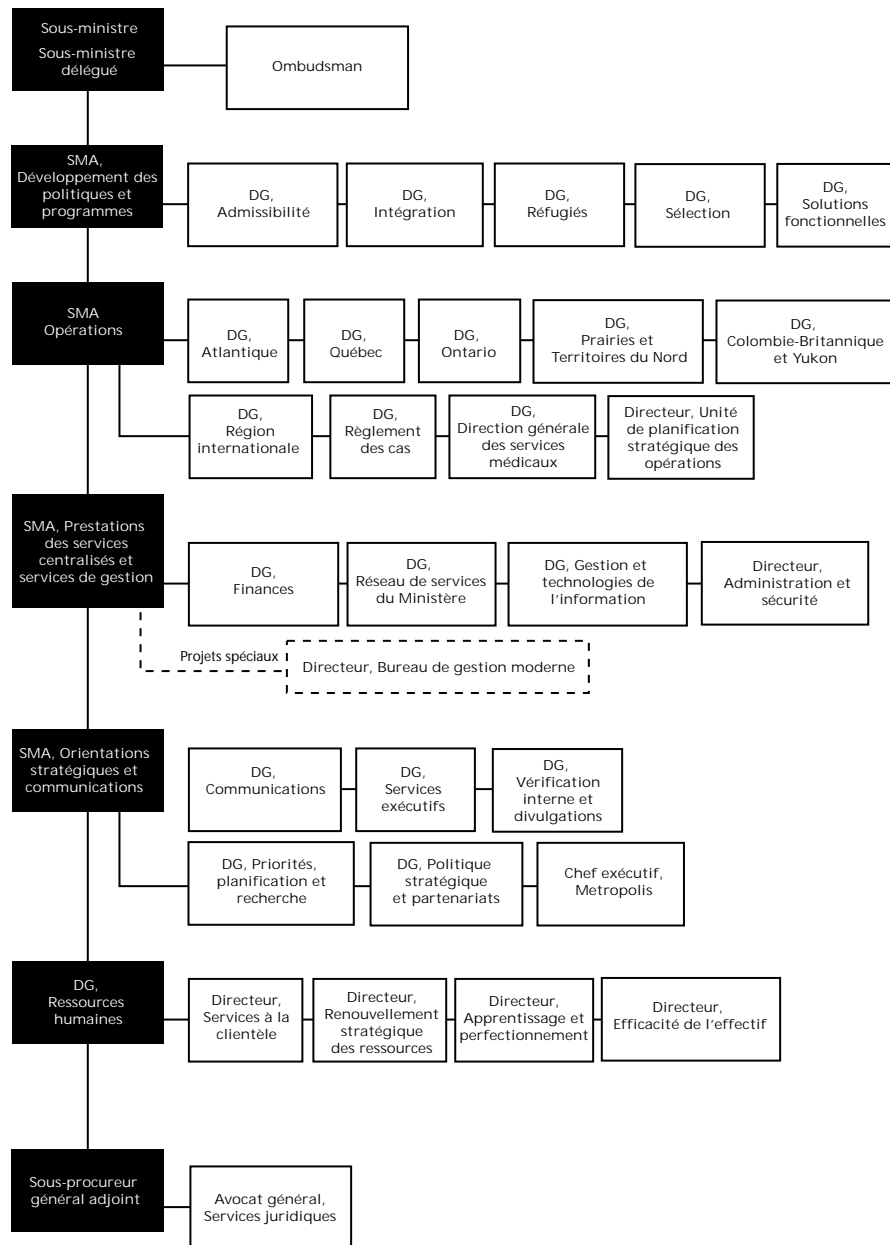
Le projet Metropolis a établi des alliances stratégiques avec des chercheurs et des décideurs de l'étranger. En effet, ce projet international est le fruit d'un partenariat conclu entre des décideurs et des chercheurs d'une vingtaine de pays (dont les États-Unis, la plupart des pays de l'Europe occidentale, Israël, l'Argentine et les pays de l'Asie-Pacifique), ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (notamment la Commission européenne, l'UNESCO, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, l'Organisation internationale pour les migrations et le Migration Policy Institute).

Au moyen de conférences, colloques, ateliers et cours de perfectionnement professionnel, Metropolis jouit de l'appui de tous les paliers de gouvernement, d'ONG, du secteur privé et du grand public. Il crée et alimente des alliances stratégiques qui permettent de rationaliser des ressources limitées et de miser sur le soutien d'autres secteurs, notamment les universités, les instituts de recherche et les centres d'études et de recherches. De plus, de concert avec la Fédération canadienne des municipalités, Metropolis aide les villes canadiennes à se doter de stratégies efficaces pour intégrer les immigrants et les réfugiés de diverses origines raciales et ethnoculturelles.

Parmi les principales activités prévues pour 2004–2005, l'équipe du projet Metropolis à CIC prodiguera des conseils et de l'aide au cinquième Centre d'excellence, récemment établi dans la région atlantique du Canada. L'équipe jouera, de plus, un rôle de premier plan dans la planification de conférences internationales de Metropolis à Genève en 2004 et à Toronto en 2005, et elle organisera un séminaire sur la politique stratégique faisant intervenir les partenaires fédéraux. Par ailleurs, l'Institut Metropolis entend dispenser huit cours sur les migrations et la diversité en 2004–2005.

Section 5 : Organisation

A. Organigramme du Ministère



B. Responsabilités

Ministre : L'honorable Judy Sgro est la ministre responsable de Citoyenneté et Immigration Canada.

Sous-ministre : Michel Dorais rend compte au ministre et est appuyé par quatre sous-ministres adjoints qui relèvent de lui.

Sous-ministre déléguée : Diane Vincent seconde le sous-ministre quant à tous les aspects de la gestion du Ministère.

Sous-ministre adjoint, Orientations stratégiques et communications : Alfred A. MacLeod relève du sous-ministre. Le Secteur des orientations stratégiques et des communications contribue surtout au secteur d'activité *fournir des services ministériels*, bien qu'une grande partie de son travail contribue à l'ensemble des secteurs d'activité. Ce secteur dirige le programme stratégique du Ministère sur le plan national et international et oriente les stratégies qui en découlent en matière de politique stratégique, de planification, de recherche, de communications et de consultations. Sont compris dans ce secteur la Direction générale de la politique stratégique et des partenariats; la Direction générale des priorités, de la planification et de la recherche; la Direction générale des communications; la Direction générale de la vérification et de la divulgation internes; le projet Metropolis et les Services exécutifs.

Sous-ministre adjoint, Développement des politiques et programmes : Daniel Jean relève du sous-ministre. Le Secteur des politiques et des programmes contribue surtout aux secteurs d'activité suivants : *maximiser les avantages des migrations internationales, maintenir la tradition humanitaire du Canada, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et gérer l'accès au Canada*. Sont comprises dans ce secteur la Direction générale de la sélection, la Direction générale des réfugiés, la Direction générale de l'intégration (qui englobe les programmes de citoyenneté), la Direction générale de l'admissibilité et la Direction générale des solutions fonctionnelles.

Sous-ministre adjointe, Opérations : Lyse Ricard relève du sous-ministre. Le Secteur des opérations contribue surtout aux secteurs d'activité suivants : *maximiser les avantages des migrations internationales, maintenir la tradition humanitaire du Canada, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et contrôler l'accès au Canada*. Sont compris dans ce secteur les régions au Canada, la Région internationale, y compris 93 centres de services à l'étranger, l'Unité des opérations et de la planification stratégiques, la Direction générale de règlement des cas et la Direction générale des services médicaux.

Sous-ministre adjoint, Prestation des services centralisés et des services de gestion : John McWhinnie relève du sous-ministre. Le Secteur de la prestation des services centralisés et des services de gestion contribue surtout aux secteurs d'activité suivants : *maximiser les avantages des migrations internationales, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et fournir des services de gestion*. Sont compris dans ce secteur la Direction générale des finances, la Direction générale de la gestion et des technologies de l'information, la Direction générale de l'administration et de la sécurité, le Bureau de gestion moderne et le Réseau de services du Ministère (qui comprend les centres de traitement des demandes de Mississauga, en Ontario; de Vegreville, en Alberta; et de Sydney, en Nouvelle-Écosse; un télécentre national à Montréal et le Centre des demandes de renseignements à Ottawa).

De plus, le directeur général des Ressources humaines, le sous-procureur général adjoint et l'ombudsman relèvent directement du sous-ministre.

C. Dépenses prévues du Ministère

Secteur d'activité	Dépenses prévues 2004–2005	ETP*
Maximiser les avantages des migrations internationales	119,4	1 364
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	95,4	160
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants	402,5	479
Gérer l'accès au Canada	113,0	1 033
Fournir des services de gestion**	172,7	1 239
Total ETP		4 275
Dépenses nettes prévues	903,0	

* Ces chiffres ne comprennent pas les agents recrutés sur place qui travailleront dans les bureaux à l'étranger pour le compte du programme d'immigration. CIC couvre tous les coûts qui en découlent au moyen d'un transfert permanent au ministère des Affaires étrangères.

** Comprend les ressources des Services de gestion devant être transférées à l'ASFC.

Tableau 5.2 : Dépenses prévues — Concordance des résultats stratégiques et des secteurs d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Résultats stratégiques				Total des dépenses prévues 2004-2005
	Maximiser les avantages des migrations au Canada	Protéger les réfugiés et autres personnes ayant besoin de rétablissement	Soutenir l'établissement, l'adaptation et l'intégration	Gérer l'accès au Canada	
Maximiser les avantages des migrations internationales	119,4				119,4
Maintenir la tradition humanitaire du Canada		95,4			95,4
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants			402,5		402,5
Gérer l'accès au Canada				113,0	113,0
Fournir des services de gestion*	65,2	8,8	32,8	65,9	172,7
Total	184,6	104,2	435,3	178,9	903,0

* Les services de gestion ont été attribués aux résultats stratégiques selon les ressources de fonctionnement.

Tableau 5.3 : Dépenses prévues du Ministère (en millions de dollars) et équivalents temps plein

	Dépenses prévisionnelles 2003–2004*	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007
Budgétaires du Budget principal	1 029,7	1 009,6	1 029,1	1 010,4
Non budgétaires du budget principal	S/O	S/O	S/O	S/O
Moins recettes disponibles	S/O	S/O	S/O	S/O
Total du budget principal des dépenses	1 029,7	1 009,6	1 029,1	1 010,4
Rajustements non prévus au budget principal				
Budgets supplémentaires : **				
Programme fédéral de santé intérimaire	17,0			
Stratégie en matière de crime de guerre	8,4			
Conventions collectives et autres rajustements	15,2			
Approbations budgétaires et autres rajustements : **				
Formation en langue – Budget 2004		15,0	15,0	15,0
Refonte du système relatif aux réfugiés			10,0	10,0
Initiative sur la frontière intelligente		14,4	13,0	13,0
Nouvelle stratégie en matière de citoyenneté		14,3	6,8	6,4
Autre		8,7	0,6	
Réduction (1 G\$-budget fédéral 2003)	***	(12,0)	(13,0)	(13,0)
Budget du transfert à l'ASFC****	(131,0)	(147,0)	(142,0)	(144,0)
Dépenses prévues nettes	939,3	903,0	919,5	897,8
Moins recettes non disponibles	(475,7)	(445,2)	(443,6)	(443,6)
Plus coût des services reçus sans frais	283,3	280,8	282,2	283,2
Coût net du programme	746,9	738,6	758,1	737,4
Équivalents temps plein	4 407	4 275	4 207	4 114

* Comprend le budget principal et le budget supplémentaire.

** Les rajustements tiennent compte du budget supplémentaire pour 2003–2004 et des approbations obtenues pour les années ultérieures depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence.

*** La réduction du budget en 2003–2004 était comprise comme compensation dans le budget supplémentaire ci-dessus.

**** Le montant estimatif de la somme qui sera transférée à l'ASFC, par suite de la restructuration du 12 décembre 2003, a été défalqué des dépenses nettes prévues. Les services de gestion liés à l'ASFC n'ont pas été pris en considération.

Explication des changements : dans l'ensemble, le montant net des dépenses prévues en 2004–2005 diminue, en raison surtout des transferts à l'AFSC et des fonds supplémentaires reçus en 2003–2004 au sein du budget supplémentaire des dépenses pour le Programme fédéral de santé intérimaire. Les dépenses prévues en 2005–2006 augmentent en raison de la hausse prévue des coûts liés à l'*Accord Canada-Québec*. En 2006–2007, les dépenses prévues sont en baisse, en raison surtout de l'installation du Système mondial de gestion des cas (SMGC) qui n'exigera plus de ressources au-delà de 2005–2006.

Section 6 : Annexes

Annexe 1

Tableau 6.1 : Sommaire des paiements de transfert (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses prévisionnelles 2003-2004*	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants — Subventions				
• Compensation pour l'Accord Canada-Québec	163,5	159,6	186,4	186,4
Total des subventions	163,5	159,6	186,4	186,4
Maximiser les avantages des migrations internationales — Contributions				
Programme pour les consultants en immigration	0,7	0,5	0	0
Élaboration d'une politique sur la migration	0,3	0,3	0,3	0,3
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants — Contributions				
• Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI)	26,2	33,6	38,3	38,6
• Programme d'accueil (Accueil)	2,8	2,8	2,8	2,8
• Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)	102,1	105,6	103,8	104,1
• Contributions aux provinces	45,1	45,1	45,1	45,1
Maintenir la tradition humanitaire du Canada — Contributions				
• Programme d'aide au rétablissement (PAR)	42,7	45,0	45,0	45,0
• Organisation internationale pour les migrations (OIM)	1,6	2,0	2,0	2,0
Total des contributions	221,5	234,9	237,3	237,9
Total des paiements de transfert	385,0	394,5	423,7	424,3

* Tiennent compte du budget principal et du budget supplémentaire.

Explication des changements : les dépenses prévues pour 2004-2005 et les années ultérieures tiennent compte des fonds additionnels alloués pour la formation avancée en langue dans le budget fédéral 2004. Les dépenses prévues pour 2005-2006 et l'exercice ultérieur tiennent compte de la hausse prévue des coûts liés à l'Accord Canada-Québec.

Annexe 2

Aperçu des programmes de paiements de transfert³⁰

Programme d'aide au rétablissement (PAR)		
Objectif	Résultats prévus	Jalons
<p>Offrir un soutien du revenu et une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés et aux cas d'ordre humanitaire acceptés pour rétablissement au Canada et qui ont besoin d'aide financière ou qui ont des besoins spéciaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les réfugiés pris en charge par le gouvernement et ayant un revenu insuffisant peuvent recevoir des prestations – équivalant aux prestations provinciales d'aide sociale – couvrant les premières nécessités de l'existence pour une période allant jusqu'à 12 mois ou jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes, selon la première de ces éventualités. • Les réfugiés pris en charge par le gouvernement et ayant des besoins spéciaux peuvent recevoir des prestations couvrant les premières nécessités de l'existence pour une période pouvant aller jusqu'à 24 mois ou jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes, selon la première de ces éventualités. • Les fournisseurs de services offrent avec efficacité et efficience une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés pris en charge par le gouvernement. 	<p>Au cours des prochaines années, CIC mettra pleinement en oeuvre le Cadre de reddition de comptes des contributions, afin de guider l'évaluation, la mesure du rendement et les activités de normalisation administrative.</p> <p>CIC utilisera également l'évaluation du PAR de 2003–2004 pour mettre au point de nouvelles mesures du rendement tenant compte des recommandations suggérées.</p> <p>CIC fera renouveler les conditions du programme d'ici le 31 mars 2005.</p> <p>Principales activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficience accrue de la gestion des cas de prestation de services, en privilégiant les besoins particuliers des clients. • Emphase sur la gestion horizontale des programmes de rétablissement et d'établissement afin d'assurer une transition harmonieuse des services du PAR à ceux du PEAI (Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants). • Négociation avec les autorités provinciales d'un accès accru, pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement, aux programmes provinciaux de formation et d'emploi.

30 Les programmes de paiement de transfert de CIC sont compris dans la base de données sur les résultats des initiatives horizontales du Conseil du Trésor, à : www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI)

Objectif	Résultats prévus	Jalons
Fournir divers services aux nouveaux arrivants, dont l'accueil, l'orientation, la traduction et l'interprétation, l'aiguillage vers les ressources communautaires, l'orientation paraprofessionnelle, les renseignements généraux et les services liés à l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux arrivants sont mis en contact avec les services sociaux et leur collectivité, selon les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> CIC continuera de recueillir des données sur le rendement de la prestation des services du programme d'établissement et prévoit faire rapport sur ces données. Pour être en mesure d'évaluer la raison d'être, la prestation de services, l'efficacité, l'efficacé et le succès du programme, CIC effectuera une évaluation du programme PEA1 en 2004-2005. CIC fera renouveler les conditions du programme d'ici le 31 mars 2005.

Programme d'accueil

Objectif	Résultats prévus	Jalons
Recruter, former, jumeler et suivre les bénévoles qui aident les nouveaux arrivants à s'établir, ainsi qu'à s'adapter et à s'intégrer à la vie au Canada.	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux arrivants reçoivent de l'aide pour leur transition à la société canadienne. 	<ul style="list-style-type: none"> CIC continuera de recueillir des données sur le rendement de la prestation des services du programme d'établissement et prévoit faire rapport sur ces données. Pour être en mesure d'évaluer la raison d'être, la prestation de services, l'efficacité, l'efficacé et le succès du programme, CIC effectuera une évaluation du programme d'accueil en 2004-2005. CIC fera renouveler les conditions du programme d'ici le 31 mars 2005.

Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)

Objectif	Résultats prévus	Jalons
Favoriser l'intégration en donnant des cours de langue de base aux immigrants adultes dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux arrivants acquièrent des compétences linguistiques jusqu'à un seuil de base. 	<ul style="list-style-type: none"> Au cours des prochaines années, CIC mettra pleinement en oeuvre le Cadre de reddition de comptes des contributions, afin de guider l'évaluation, la mesure du rendement et les activités de normalisation administrative. CIC a terminé une évaluation du programme CLIC en 2003-2004. CIC fera renouveler les conditions du programme d'ici le 31 mars 2005.

Contributions aux provinces responsables des services d'établissement et d'intégration dans le cadre d'un accord fédéral/provincial (Colombie-Britannique et Manitoba)

Objectif	Résultats prévus	Jalons
Fournir des services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants au Manitoba et en Colombie-Britannique.	<ul style="list-style-type: none"> Les provinces élaborent et fournissent des services d'établissement et d'intégration efficaces, efficients et comparables à l'échelle du Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> CIC fera renouveler les conditions du programme d'ici le 31 mars 2005.

Compensation versée au titre de l'Accord Canada-Québec

Objectif	Résultats prévus	Jalons
Protéger le poids démographique du Québec à l'intérieur du Canada et intégrer les immigrants de cette province en respectant l'identité distincte du Québec.	<ul style="list-style-type: none"> L'accueil, les services linguistiques et d'intégration culturelle fournis par le Québec, pris globalement, correspondent aux services offerts par le Canada dans le reste du pays. Les services offerts par le Québec sont fournis sans discrimination à tout résident permanent du Québec, que cette personne ait ou non été sélectionnée par la province. 	<ul style="list-style-type: none"> Le comité mixte de responsables fédéraux et provinciaux mis sur pied dans le cadre de l'Accord a pour mandat d'harmoniser les objectifs économiques, démographiques et culturels des programmes d'immigration du Canada et du Québec et de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques connexes.

Annexe 3

Dépenses prévues nettes	Total
<i>Plus : services reçus sans frais</i>	903,0
• Installations (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	34,6
• Part de l'employeur des avantages sociaux des employés liés aux cotisations et coûts des assurances payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	17,1
• Coûts liés à l'indemnisation des accidents du travail Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC)	0,3
• Services juridiques (Ministère de la Justice et Procureur général du Canada)	39,6
• Services d'immigration à l'étranger (Ministère des Affaires étrangères)	189,2
<i>Moins : recettes non disponibles</i>	(445,2)
Coût net des programmes	738,6

Annexe 4

Tableau 6.3 : Recettes non disponibles (en millions de dollars)				
Résultat stratégique	Recettes prévisionnelles 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Maximiser les avantages des migrations internationales • Recouvrement des coûts de l'immigration • Frais exigés - Immigration	213,6 150,3	215,4 140,0	215,4 140,0	215,4 140,0
Maintenir la tradition humanitaire du Canada • Recouvrement des coûts de l'immigration • Intérêts du Programme des prêts aux immigrants	5,6 0,9	7,5 1,0	7,5 1,0	7,5 1,0
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants • Recouvrement des coûts de la citoyenneté • Frais exigés - Citoyenneté	29,8 20,5	31,4 21,4	31,4 21,4	31,4 21,4
Gérer l'accès au Canada • Recouvrement des coûts de l'immigration • Obligations des transporteurs	53,2 1,8	25,7 2,8	24,1 2,8	24,1 2,8
Total des recettes non disponibles	475,7	445,2	443,6	443,6

Annexe 5

Principaux projets de la Couronne

Tableau 6.4 : Sommaire des dépenses non-récurrentes — Système mondial de gestion des cas³¹ (en millions de dollars)

	Budget actuel des dépenses totales	Dépenses au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2004–2005	Exigences futures
Définition du projet <i>Approbation préliminaire du projet</i>	16,7	16,7		
Planification <i>Approbation finale du projet</i>	50,4	50,4		
Mise en œuvre (amendement) <i>Approbation finale amendée du projet</i>	135,5	32,5	71,6	31,4
Total	202,6	99,6	71,6	31,4

Programme : développement des politiques et programmes

Secteur d'activité : services ministériels

31 Pour plus de renseignements sur le Système mondial de gestion des cas (SMGC), voir page 38, section « Bâtir le nouveau ministère par la mise en œuvre de la gestion moderne ».

Annexe 6

Principales initiatives réglementaires

Lois et règlements*	Résultats prévus
<p>Un projet de loi concernant une nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada en était à la seconde lecture lorsque le Parlement a été prorogé en novembre 2003. En 2004–2005, CIC examinera quels sont les meilleurs moyens d'entreprendre la modernisation du programme de citoyenneté du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer et souligner les valeurs, les droits et les responsabilités de la citoyenneté canadienne. • Réduire la fraude et les risques de fraude dans le processus de demande de la citoyenneté. • Favoriser un sentiment d'appartenance et d'attachement au Canada. • Maintenir la confiance du public dans le processus de la citoyenneté. • Clarifier les critères de résidence. • Améliorer la reddition de comptes.
<p>Élaborer et publier deux principales initiatives réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les consultants en immigration • Modifications à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> (LIPR). 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une meilleure protection des clients vulnérables. • Clarifier le but de la politique, corriger les incohérences, accroître la flexibilité dans l'administration des programmes et offrir des avantages additionnels aux clients.
<p>CIC continuera de raffiner la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> et son règlement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir la prestation de programme la plus économique, efficiente et cohérente possible.
<p>Par suite du transfert des responsabilités d'exécution et de renseignement à l'ASFC, CIC collaborera avec le nouvel organisme afin de veiller à ce que la Loi et le Règlement tiennent effectivement compte des nouvelles réalités opérationnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la Loi et le Règlement tiennent davantage compte des visées politiques. • Veiller à ce que la Loi et le Règlement tiennent compte du nouvel environnement opérationnel.

* Au cours de la période de planification, CIC donnera une forme officielle à ses processus en établissant une nouvelle structure de gouvernance pour guider les changements réglementaires et la délégation de pouvoir, et pour établir les priorités pertinentes.

Annexe 7

Stratégie de développement durable III

Vue d'ensemble du plan d'action (du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2007)

Le 16 février 2004, CIC a déposé devant le Parlement sa troisième Stratégie de développement durable (SDD). Dans cette nouvelle SDD, le Ministère vise encore trois de ses buts initiaux et en rajoute un nouveau visant expressément le soutien de la pérennité socioculturelle. Par ailleurs, dans cette stratégie, pour des raisons d'uniformisation avec les autres cycles de planification et de présentation de rapports, le Ministère passe de l'année civile à l'exercice financier pour présenter l'information. Le tableau ci-après indique les buts et objectifs de la nouvelle Stratégie de développement durable de CIC. On peut trouver de plus amples renseignements, ainsi que les mesures et dates cibles précises, à www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/index.html.

But 1 : Réduire le plus possible les effets néfastes des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 1.1

Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de réduction des ressources pour l'AC.

Objectif 1.2

Saisir toutes les occasions de contrôler la durabilité du parc automobile du Ministère, notamment en faisant de façon suivie la promotion des avantages qu'il y a à en assurer l'écologisation et en établissant des normes nationales.

Objectif 1.3

Saisir toutes les occasions de contrôler et d'améliorer la durabilité des installations du Ministère.

Objectif 1.4

Saisir toutes les occasions de contrôler et d'accroître la durabilité des activités du Ministère, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie, des équipements et du papier.

Objectif 1.5

Mettre au point et faire adhérer les intervenants à une stratégie de réduction des ressources faisant appel à tous les partenaires concernés (y compris les services d'approvisionnement, les gestionnaires des centres de responsabilité et les propriétaires ou gestionnaires d'installations).

But 2 : Sensibiliser le personnel du Ministère, les clients et les intervenants aux principes et aux objectifs du développement durable

Objectif 2.1

Élaborer une stratégie de communication afin de mieux sensibiliser le personnel au développement durable.

Objectif 2.2

Rendre vraiment accessible l'information sur le développement durable à toutes les parties intéressées, y compris aux décideurs chargés des politiques et des programmes.

Objectif 2.3

Promouvoir chez les nouveaux arrivants et les Canadiens le développement durable comme une valeur attachée à la citoyenneté.

Objectif 2.4

Améliorer les connaissances de CIC en renforçant sa capacité de recherche et d'analyse.

Objectif 2.5

Incorporer un volet environnemental à nos processus de planification, d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques.

But 3 : Favoriser la pérennité socioculturelle

Objectif 3.1

Réduire l'isolement et l'exclusion sociale au sein du Ministère.

Objectif 3.2

Promouvoir l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants dans tout le Canada.

Objectif 3.3

Promouvoir la sécurité des collectivités.

Objectif 3.4

Promouvoir la santé et le bien-être des employés.

But 4 : Promouvoir la reddition de comptes et assurer la conformité

Objectif 4.1

Évaluer l'impact des programmes de CIC et relever, dans la mesure du possible, les interactions avec les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Objectif 4.2

Organiser des réunions trimestrielles afin de coordonner les activités et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Objectif 4.3

Concevoir, mettre en oeuvre et améliorer continuellement les mesures de rendement afin d'évaluer les politiques et les programmes du Ministère.

Objectif 4.4

Nommer un champion ministériel.

Annexe 8

Index

A

Accès au Canada, 7, 8, 11, 16, 17, 24, 33, 37, 46, 47, 56
Accord Canada-Québec, 11, 17, 27, 49, 51, 54
Administration, 3, 7, 16, 19, 30, 36, 46, 58
Affaires étrangères, ministère des, 11, 13, 24, 34, 35, 47, 55
Affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales, 12, 13, 23, 41
Agence canadienne de développement international (ACDI), 24
Agence du revenu du Canada (ARC), 20
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), 3, 7, 11–13, 16, 33, 34
Agglomérations urbaines, 4, 10, 43
Alberta, 28, 42, 46
Améliorer les résultats des immigrants, 12, 19, 28
Analyse comparative entre les sexes, 40, 42
Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada, 33
Architecture d'activités de programmes (AAP), 37
Asile, 7, 9, 11, 23, 24, 26, 27, 41
Attentats / activités terroristes, 12
Australie, 24, 34, 41

B

Banque de données longitudinales sur les immigrants, 43
Bâtir le nouveau ministère, 12, 13, 15, 31, 36, 57
Bureau de gestion moderne, 36, 46
Bureau des conférenciers immigrants, 32
Bureaux des visas, 18

C

Cadre de gestion intégrée des risques, 36
Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR), 8
Cadre national de l'immigration, 12
Cadres de responsabilisation, 37
Campagne *Le Canada, un pays pour nous tous!*, 31
Capacité de gestion, 36
Carte de résident permanent, 33, 34, 39
Certificat du mérite civique, 31
Citoyenneté, 3, 4, 7–9, 11, 12, 16, 27, 31–33, 38, 39, 46, 49, 56, 58, 60
Citizine, 32
Cohésion sociale, 12, 42, 43
Colombie-Britannique, 28, 29, 31, 42, 54

Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), 11, 23, 24, 26
Communautés de langue officielle en situation minoritaire, 20, 42
Communautés/collectivités, 4, 7, 13, 25, 28–31, 42, 60
Compétences, 15, 42–44, 53, 55
Compétences linguistiques, 53
Condition féminine Canada, 44
Connaissance de la langue, 10
Conseil du Trésor, 5, 15, 36, 55
Consultants en immigration, 19, 58
Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie (CIG), 24, 41
Contrôle médical, 34, 35
Cours de langue, 11, 13, 28–30, 51, 53
Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), 29, 30, 51, 53
Crime de guerre, 49
Criminels, 33
Cultiver son attachement au Canada, 31

D

Défense nationale, ministère de la, 24
Demandes, 9, 11, 12, 21, 24, 26, 28, 38, 46
Département américain de la sécurité intérieure, 34
Dépenses prévisionnelles, 17, 18, 23, 27, 33, 49, 51, 56
Dépenses prévues, 5, 15, 17, 18, 23, 27, 33, 47–49, 51, 55,
Détention, 16
Développement économique, 8, 9
Direction générale de l'intégration, 18, 28, 46
Direction générale de la sélection, 18, 46
Direction générale des priorités, de la planification et de la recherche, 46
Direction générale des réfugiés, 23, 46
Direction générale des services médicaux, 46
Documentation / documents, 16, 24, 26, 33, 34
Données, qualité des, 5, 10, 21, 26, 30, 38, 40, 43, 52, 53
Droits et responsabilités, 32
Droits de la personne, 9, 13, 26, 32, 41

E

Économie canadienne, 18
Employés (de CIC), 39, 55, 60
Employeurs, 18, 21, 28, 29, 42
Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 43
Entente sur les tiers pays sûrs, 24
Établissement, 8, 9, 11, 12, 15–17, 21–23, 25–31, 35, 37, 38, 40, 42, 48, 51–54
États-Unis, 12, 24, 34, 44

Étudiants étrangers, 4, 7, 9, 15, 18, 22
Évaluation, 21, 26, 29, 30, 35, 37, 38, 52, 53
Évaluation des programmes, 30
Évaluation médicale, 35
Examen médical, 35
Exécution de la loi, 3, 7, 11, 33

F

Favoriser l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne, 8, 16, 17, 27, 37
Fédération canadienne des municipalités, 44
Francophones, 13, 25, 30
Frontière, 24, 49
Frontière commune, 24

G

Gendarmerie royale du Canada (GRC), 11, 34
Gens d'affaires immigrants, 15, 21
Gérer l'accès, 11, 16, 17, 46–48, 56
Gestion axée sur les résultats, 36, 37
Gestion des ressources humaines, 14, 36, 39, 44
Gestion des risques, 14, 34, 36, 37
Gestion financière, 14, 36, 38
Gestion moderne, 14, 36, 38
Gouvernement, 3, 7, 10–13, 15, 18–20, 22–30, 33, 34, 36, 38–42, 44, 52, 55
Gouvernement du Canada, 10, 20
Gouvernement en direct, 38
Gouvernements étrangers, 11, 34
Groupe chargé de la stratégie relative aux petites communautés, 29

H

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 24, 27, 41

I

Île-du-Prince-Édouard, 42
Immigration – Système de mesure pour la reddition des comptes concernant les programmes de contributions (iSMRP), 30
Industrie Canada, 12, 21
Information de gestion intégrée, 14, 36
Initiative de gestion des coûts, 37
Initiative sur la frontière intelligente, 49
Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), 29
Initiatives réglementaires, 58
Innovation, 4, 12, 38, 42

Intégration, 3, 7–12, 16–20, 27–31, 41–43, 46, 48, 52–54, 56, 60
Intégrité (des programmes et des données), 4, 24, 25, 331, 33, 34, 38, 41
Intégrité des documents, 24, 34
Interception, 16
Interdits de territoire, individus, 16, 33
Intervenants, 11, 21, 24, 28–30, 59, 60
Investisseurs, 15, 19, 21

J

Juges de la citoyenneté, 32
Justice, ministère de la, 24, 44

L

L'Observateur, 44
Langues officielles, 19, 28, 39, 40, 43, 53
Leadership, 13, 25–27, 36, 39
Loi, 3, 4, 7, 9, 11, 14, 16, 18, 20, 21, 23, 26, 33–35, 38–41, 58
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), 4, 9, 18–21, 23, 29, 41, 43, 58
Loi sur la citoyenneté, 9
Loi sur la citoyenneté au Canada, 31, 58
Loi sur la modernisation de la fonction publique, 14, 39

M

Mandat, 3, 9, 12, 15, 20, 23, 25, 41, 54
Manitoba, 28, 29, 31, 42, 54
Marché du travail, 15, 42, 43
Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada, 8, 15, 17, 18, 35, 42, 46–48, 51, 56
Mesures, 15, 16, 43, 52, 59, 60
Migrations mondiales, 13, 23
Ministères / organismes fédéraux, 7, 11, 12, 24, 27–30, 32, 33, 39, 40, 42, 44
Ministre, 3, 4, 20, 41, 46
Modèle d'affectation des fonds pour l'établissement, 29
Montréal, 10, 13, 20, 46

N

Niveaux d'immigration, 12, 15, 19
Nouvelle-Écosse, 42, 46
Nouveau-Brunswick, 42
Nouveaux arrivants, 3, 7–9, 11, 12, 16, 27–31, 39, 42, 46, 47, 51, 53, 54, 56, 60

O

Ontario, 20, 42, 46

Organisation internationale pour les migrations (OIM), 41, 44

Orientation canadienne à l'étranger (OCE), 31

P

Parlement, 3, 5, 19, 31, 37, 40, 43, 58

Parrain / parrainage, 4, 15, 18–20, 23, 25, 44

Partenaires, 3, 4, 7, 10–13, 18, 21, 23–25, 27–30, 32, 34, 35, 38, 41, 42, 44, 59

Partenaires internationaux, 13, 23, 24, 27

Partenariat(s), 4, 11, 12, 15, 21, 22, 24, 25, 28, 29, 32–34, 40–42, 44, 46

Partenariats intergouvernementaux, 41

Participer pleinement à la vie de la société canadienne, 16, 31

Patrimoine canadien, 12, 32, 44

Plan d'action de CIC en matière de gestion financière, 37

Plan d'action sur la gestion moderne, 36

Plan d'immigration, 9, 25, 42

Planification intégrée des activités et des ressources, 37

Planification stratégique, 10, 25, 36, 38, 46

Population canadienne, 3, 10, 35, 36

Profil de risque de l'organisation, 37

Programme d'accueil, 25, 31, 51, 53

Programme d'aide au rétablissement (PAR), 26, 52

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), 29, 30, 52, 53

Programme d'immigration des gens d'affaires, 21, 41

Programmes de citoyenneté, 3, 28, 31, 46, 58

Programme de rétablissement des réfugiés, 15, 23, 25

Programme des aides familiaux, 22

Programme des entrepreneurs, 21

Programme des travailleurs étrangers temporaires, 11, 21

Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), 17, 23, 25, 49

Programme pour les valeurs et l'éthique, 39

Programmes d'établissement, 16, 28–31

Programmes de paiement de transfert, 52

Projet Metropolis, 40, 44, 46

Protection, 4, 7–9, 11, 13, 16, 18, 20, 23, 24, 26, 27, 33, 40, 44, 58

Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir, 8, 15

Provinces / gouvernements provinciaux, 7, 11, 28, 34, 39, 41

Q

Québec, 11, 19, 25, 28, 29, 42, 54

R

Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 19, 40, 43
Recensement, 10, 43
Recherche, 12, 20, 40, 43, 44, 46, 60
Recherches stratégiques, 43
Reddition de comptes, 5, 10, 16, 30, 36–39, 52, 53, 58, 60
Rétablissement, 15, 23, 25–27, 31, 48, 51, 52
Réfugiés, 3, 4, 7, 8, 11, 13, 15–18, 20, 23–28, 30, 33, 40, 41, 44, 46, 48, 49, 58
Régionalisation, 12, 18, 21, 28, 29, 42
Règlement, 9, 19, 20, 21, 43, 56, 58
Renseignement, 3, 4, 7, 11, 13, 20, 24, 27–29, 33, 34, 37, 38, 46, 53, 58, 59
Réseau de services du Ministère, 18, 23, 28, 33, 46
Résidents temporaires, 7, 22
Responsabilisation, 4, 8, 10, 20, 21, 36, 37
Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), 11, 35, 44, 55
Résultats prévus, 52–54, 58
Résultats stratégiques, 8, 12, 15, 16, 37, 38, 48
Réunification des familles, 15, 18, 19
Risque, 10, 14, 33, 34, 36, 37, 58

S

Santé, 7, 9, 11, 17, 23–25, 33, 35, 41, 49, 60
Santé Canada, 11, 35, 41
Saskatchewan, 42
Se rendre au Canada / Nouveaux arrivants au Canada (portail Internet), 29, 39
Secteurs d'activité, 46, 48
Sécurité, 7, 9, 11, 26, 33, 34, 38, 44, 46, 60
Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPC), 11, 44
Sélection, 3, 11, 12, 15, 18–21, 26, 28–30, 42, 43, 46, 54
Semaine de la citoyenneté du Canada, 31
Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), 34
Services de gestion, 17, 46–49
Société canadienne d'hypothèques et de logement, 44
Statistique Canada, 12, 40, 44
Stratégie d'innovation, 12
Stratégie de développement durable, 59, 60
Stratégie des solutions fonctionnelles, 38
Système électronique sur l'état de la demande du cyberclient (e-EDC), 39
Système mondial de gestion des cas (SMGC), 13, 17, 31, 38, 49, 57

T

Table de planification de l'immigration, 42
Terre-Neuve-et-Labrador, 42
Territoires / gouvernements territoriaux, 3, 9, 11, 19–22, 28–30, 40–42
Titres de compétence acquis à l'étranger, 10, 13, 20, 28, 42
Toronto, 44
Travailleurs qualifiés, 5, 19, 20
Travailleurs temporaires, 15

U

UNESCO, 44
Union européenne (UE), 24, 34, 41
Universités, 44

V

Vancouver, 10, 13, 20, 32
Vérification, 35, 37, 46
Visiteurs, 7, 9, 15, 18, 22, 33

W

Winnipeg, 32

Y

Yukon, 42